



RAPPORT ANNUEL DE GESTION **2014-2015**

MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

Québec 

Le contenu de cette publication a été rédigé par le ministère de la Sécurité publique.

Dépôt légal – 2015

Bibliothèque et Archives nationales du Québec

Bibliothèque et Archives Canada

ISBN Version imprimée : 978-2-550-73877-0

ISBN Version électronique : 978-2-550-73878-7

ISSN Version imprimée : 1706-9572

ISSN Version électronique : 1710-9108

© Gouvernement du Québec, 2015

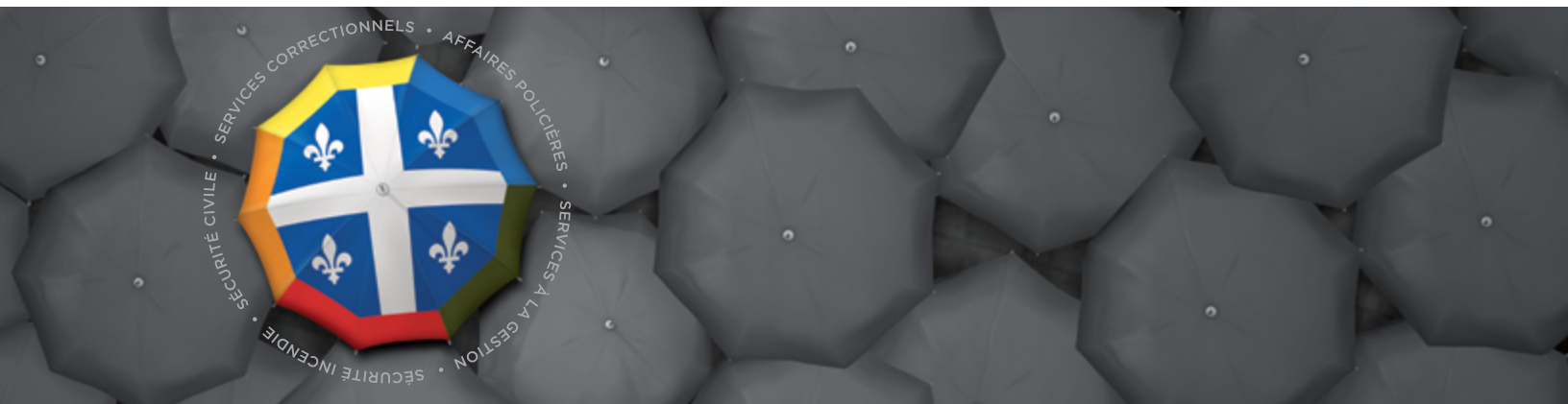
Tous les droits réservés pour tous pays.

La reproduction et la traduction, même partielles,
sont interdites sans l'autorisation des Publications du Québec.



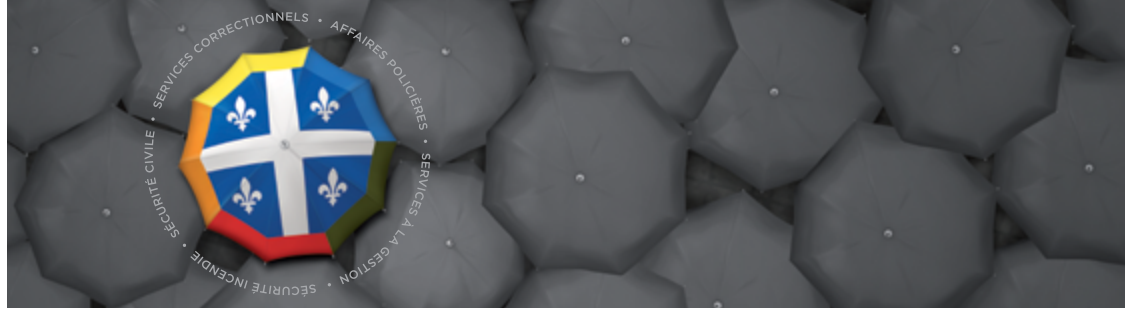
Ce rapport est imprimé sur du papier Rolland Enviro 100,
contenant 100 % de fibres postconsommation,
fabriqué à partir d'énergie biogaz.

MINISTÈRE DE LA
SÉCURITÉ PUBLIQUE



RAPPORT ANNUEL
DE GESTION
2014-2015

Message de la ministre



Monsieur Jacques Chagnon
Président de l'Assemblée nationale
Hôtel du Parlement
Québec

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous présenter le *Rapport annuel de gestion 2014-2015* du ministère de la Sécurité publique pour l'année financière qui a pris fin le 31 mars 2015.

Conformément aux règles établies par la Loi sur l'administration publique (RLRQ, chapitre A-6.01), il rend compte des résultats atteints au regard du plan stratégique, de la Déclaration de services aux citoyens et des autres exigences législatives et gouvernementales.

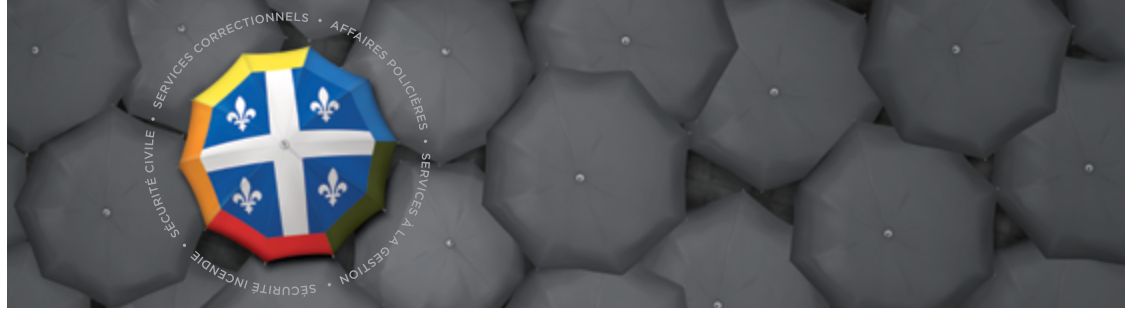
Veuillez agréer, Monsieur le Président, mes salutations distinguées.

La vice-première ministre,
ministre de la Sécurité publique
et ministre responsable de la région de Lanaudière,

ORIGINAL SIGNÉ

Lise Thériault
Québec, septembre 2015

Message du sous-ministre



Madame Lise Thériault
Vice-première ministre,
ministre de la Sécurité publique
et ministre responsable de la région de Lanaudière
2525, boulevard Laurier, 5^e étage
Québec (Québec) G1V 2L2

Madame la Ministre,

J'ai le plaisir de vous présenter le *Rapport annuel de gestion 2014-2015* du ministère de la Sécurité publique pour l'exercice financier qui a pris fin le 31 mars 2015.

Cette année a notamment été marquée par la mise en place et l'accomplissement des étapes importantes pour la création du Bureau des enquêtes indépendantes et par l'inauguration de l'Établissement de détention Leclerc de Laval.

Notons également la mise en place d'un programme d'aide financière pour la formation de base des pompiers volontaires ou à temps partiel bénéficiant d'une enveloppe budgétaire de 19,5 millions de dollars sur 5 ans.

Fait marquant, les inondations du printemps 2014 ont été d'une ampleur considérable. À cet égard, pas moins de 239 municipalités ont été désignées admissibles au programme général d'aide financière. Pour l'ensemble des sinistres de 2014-2015, ce sont 57,2 millions de dollars qui ont été versés.

Ce ne sont là que quelques exemples des réalisations auxquelles tout le personnel a contribué et qui témoignent des efforts consentis pour assurer un milieu de vie sécuritaire à toutes les Québécoises et à tous les Québécois.

Je vous prie d'agréer, Madame la Ministre, mes salutations distinguées.

Le sous-ministre,

ORIGINAL SIGNÉ

Denis Marsolais
Québec, septembre 2015



ANNÉE 2014-2015 EN BREF

27,1 M\$

POUR LUTTER
CONTRE LES
ÉCONOMIES
SOUTERRAINES

NOMINATION

DE LA DIRECTRICE
DU BUREAU DES
ENQUÊTES
INDÉPENDANTES

3 M\$

POUR LA FORMATION
DES POMPIERS
VOLONTAIRES OU
À TEMPS PARTIEL

100^E

ANNIVERSAIRE

DU LABORATOIRE
DE SCIENCES JUDICIAIRES
ET DE MÉDECINE LÉGALE

57,2 M\$

VERSÉS EN AIDE
FINANCIÈRE
AUX SINISTRÉS

INAUGURATION

DE L'ÉTABLISSEMENT
DE DÉTENTION
LECLERC DE LAVAL

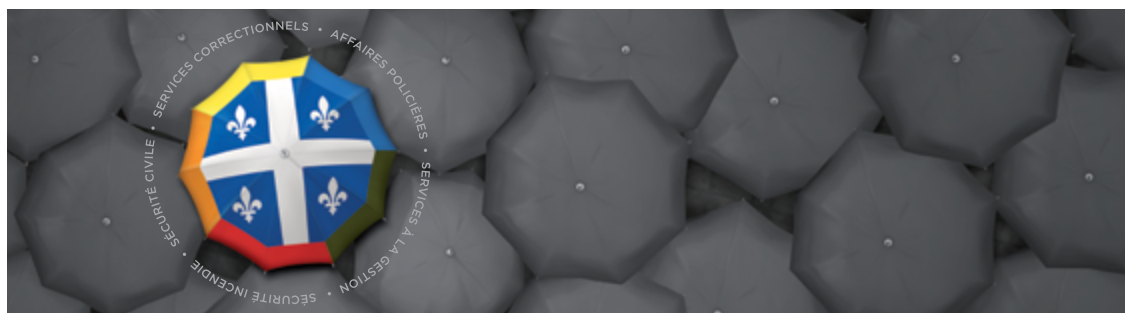
AJOUT DE

282

PLACES DANS LES
ÉTABLISSEMENTS
DE DÉTENTION



Table des matières



Déclaration de la direction du ministère de la Sécurité publique	15
Déclaration de validation de la Direction de la vérification interne, des enquêtes et de l'inspection	16
Avis au lecteur	17
PARTIE 1 : La présentation du ministère	19
1.1 La mission et la vision.....	19
1.2 L'organisation administrative et les mandats	19
1.2.1 Le Bureau du sous-ministre	20
1.2.2 La Direction générale des services à la gestion	20
1.2.3 La Direction générale des services correctionnels	21
1.2.4 La Direction générale des affaires policières	21
1.2.5 La Direction générale de la sécurité civile et de la sécurité incendie	22
1.2.6 La Sûreté du Québec	22
1.2.7 Le Laboratoire de sciences judiciaires et de médecine légale	22
1.3 Les changements législatifs et réglementaires	23
1.4 Les faits saillants	24
PARTIE 2 : Les résultats 2014-2015	29
2.1 Sommaire et comparaison des résultats annuels	30
2.2 Le suivi du Plan stratégique 2012-2016	42
Orientation 1 : Assurer des interventions concertées répondant aux besoins des citoyens	42
Axe d'intervention 1.1 : Soutien et expertise	42
Axe d'intervention 1.2 : Partenariats.....	44
Axe d'intervention 1.3 : Information à la population	46
Orientation 2 : Favoriser la prévention et l'utilisation de pratiques adéquates et adaptées aux risques émergents.....	48
Axe d'intervention 2.1 : Approche préventive.....	48
Axe d'intervention 2.2 : Réponses adéquates aux risques	52
Axe d'intervention 2.3 : Pratiques éthiques et transparentes.....	54
Orientation 3 : Améliorer la performance de l'organisation en misant sur les personnes et des façons de faire efficaces	56
Axe d'intervention 3.1 : Gestion efficace	56

2.3 Les résultats au regard des engagements de la Déclaration de services aux citoyens	58
2.3.1 L'accessibilité aux services et au personnel	58
2.3.2 L'accueil et le comportement du personnel	59
2.3.3 Le traitement des demandes	59
2.3.4 La protection des renseignements personnels et l'accès aux documents publics	60
2.3.5 Les engagements relatifs aux plaintes	61
2.3.6 Les engagements envers les personnes prévenues et contrevenantes	62
2.3.7 La communication des renseignements aux victimes d'actes criminels	63
PARTIE 3 : L'utilisation des ressources	63
3.1 Les ressources financières, humaines et informationnelles	65
3.1.1 Les ressources financières	65
3.1.2 Les ressources humaines	71
3.1.3 Les ressources informationnelles	79
3.2 Les communications	82
PARTIE 4 : L'application des exigences législatives et gouvernementales	83
4.1 L'accès à l'égalité en emploi	83
4.2 L'accès aux documents et la protection des renseignements personnels	87
4.3 La politique linguistique	89
4.4 Le développement durable	89
4.5 L'égalité entre les femmes et les hommes	93
4.6 Gestion et contrôle des effectifs et des renseignements relatifs aux contrats de services	93
4.6.1 Contrats de services	94
4.6.2 Gestion et contrôle des effectifs	94
4.7 La Politique de financement des services publics	94
4.7.1 Les biens et services actuellement tarifés	94
4.7.2 Les nouveaux biens et services tarifés	95
4.7.3 Les biens et services non tarifés	95
4.8 Le suivi des recommandations du Vérificateur général du Québec	95
4.9 Le suivi des recommandations de la Commission de l'administration publique	99
4.10 Les règles concernant les bonis au rendement	99
4.11 L'occupation et la vitalité des territoires	99
4.12 L'allègement réglementaire et administratif	100
Liste des sigles	102
Annexe 1 : Coordonnées des organismes relevant de la ministre de la Sécurité publique	103
Annexe 2 : Structure administrative au 31 mars 2015	104
Annexe 3 : Références Internet et renseignements généraux	105

Liste des tableaux

Tableau 1 : Information aux victimes d'actes criminels.....	63
Tableau 2 : Budget et dépenses réelles.....	66
Tableau 3 : Répartition des dépenses réelles en 2014-2015 par grandes catégories budgétaires	66
Tableau 4 : Répartition des dépenses réelles en 2014-2015 par secteurs d'activité	67
Tableau 5 : Évolution des dépenses réelles par grands secteurs d'activité	68
Tableau 6 : Investissements réalisés	68
Tableau 7 : Revenus.....	69
Tableau 8 : Fonds des services de police.....	70
Tableau 9 : Mesures de réduction de dépenses pour 2014-2015 (Fonds des services de police).....	70
Tableau 10 : Répartition de l'effectif du ministère.....	71
Tableau 11 : Répartition de l'effectif du ministère, à l'exception de la Sûreté du Québec	72
Tableau 12 : Répartition de l'effectif de la Sûreté du Québec	72
Tableau 13 : Effectif utilisé au 31 mars.....	73
Tableau 14 : Nombre de personnes en poste au 31 mars 2015	73
Tableau 15 : Données sur la formation et le développement du personnel	74
Tableau 16 : Répartition des dépenses totales destinées à la formation et au développement du personnel par champ d'activité	75
Tableau 17 : Nombre de jours de formation par catégorie d'emploi	75
Tableau 18 : Prévisions des départs à la retraite des employés réguliers d'ici le 31 mars 2016	76
Tableau 19 : Nombre d'employés par catégorie d'emploi ayant pris leur retraite	76
Tableau 20 : Données relatives aux lésions professionnelles.....	77
Tableau 21 : Taux de départs volontaires du personnel régulier	78
Tableau 22 : Taux d'absentéisme-maladie	78
Tableau 23 : Dépenses et investissements prévus et réels en ressources informationnelles pour 2014-2015 ...	80
Tableau 24 : Liste des principaux projets en ressources informationnelles, ressources affectées et état d'avancement.....	81
Tableau 25 : Embauche totale	83
Tableau 26 : Nombre d'employés réguliers en place au 31 mars 2015.....	83
Tableau 27 : Embauche de membres de groupes cibles	84
Tableau 28 : Taux d'embauche global des membres de groupes cibles par statut d'emploi : résultats comparatifs au 31 mars de chaque année	84
Tableau 29 : Taux de représentativité des groupes cibles au sein de l'effectif régulier : résultats comparatifs au 31 mars de chaque année	85
Tableau 30 : Taux de représentativité des membres des groupes cibles au sein de l'effectif régulier : résultats par catégorie d'emploi au 31 mars 2015.....	86
Tableau 31 : Taux d'embauche des femmes par statut d'emploi	86
Tableau 32 : Taux de représentativité des femmes dans l'effectif régulier au 31 mars 2015.....	86
Tableau 33 : Projets soumis dans le cadre du PDEIPH	86
Tableau 34 : Participants au PDEIPH	86
Tableau 35 : Contrats de services comportant une dépense de 25 000 \$ et plus conclus entre le 1 ^{er} janvier et le 31 mars 2015	94
Tableau 36 : Revenus provenant de la facturation des services.....	95
Tableau 37 : Dossiers relatifs aux mesures préventives en 2014-2015	96
Tableau 38 : Aide financière – sommes versées	97
Tableau 39 : Aide financière – nombre de dossiers	97
Tableau 40 : Projets en appréciation et en traitement des risques pour 2014-2015	98

Graphique

Graphique 1 : Nombre de demandes d'accès à l'information par année financière de 2008-2009 à 2014-2015	87
--	----



Déclaration de la direction du ministère de la Sécurité publique

Les résultats et les renseignements contenus dans le *Rapport annuel de gestion 2014-2015* relèvent de notre responsabilité. Celle-ci porte sur l'exactitude, l'intégralité et la fiabilité de l'information qui y est présentée ainsi que des contrôles afférents.

À notre connaissance, le *Rapport annuel de gestion 2014-2015* du ministère de la Sécurité publique :

- décrit fidèlement la mission, les mandats, les valeurs organisationnelles et les orientations stratégiques;
- présente les objectifs, les indicateurs de gestion, les cibles à atteindre figurant au Plan stratégique 2012-2016 ainsi que les résultats atteints;
- fait le suivi de la Déclaration de services aux citoyens.

À notre connaissance, les résultats et les explications contenus dans le présent rapport annuel de gestion ainsi que les contrôles afférents sont fiables. Ils correspondent à la situation telle qu'elle se présentait au 31 mars 2015.

Les membres de la direction

ORIGINAL SIGNÉ

Denis Marsolais, sous-ministre

ORIGINAL SIGNÉ

Marie Gagnon, sous-ministre associée
Direction générale des affaires policières

ORIGINAL SIGNÉ

Jean-François Longtin, sous-ministre associé
par intérim, Direction générale des
services correctionnels

ORIGINAL SIGNÉ

Liette Larrivée, sous-ministre associée
Direction générale des services à la gestion

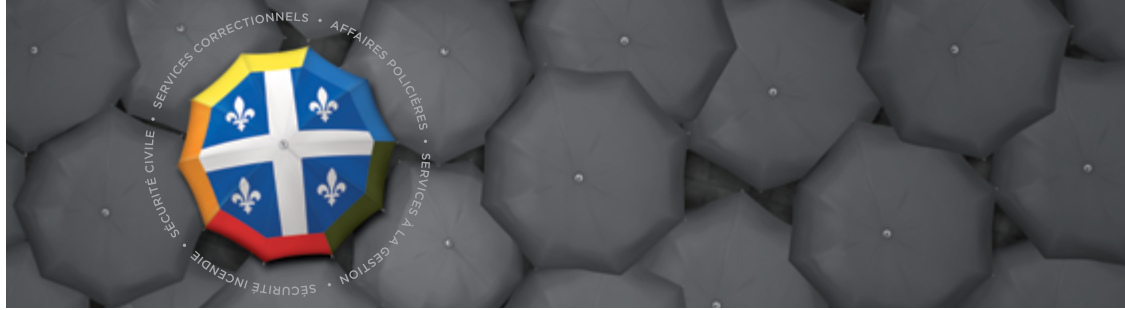
ORIGINAL SIGNÉ

Louis Morneau, sous-ministre associé
Direction générale de la sécurité civile
et de la sécurité incendie

ORIGINAL SIGNÉ

Katia Petit, secrétaire générale

Déclaration de validation de la Direction de la vérification interne, des enquêtes et de l'inspection



M. Denis Marsolais
Sous-ministre de la Sécurité publique
2525, boulevard Laurier, 5^e étage
Québec (Québec) G1V 2L2

Monsieur le Sous-Ministre,

Nous avons procédé à l'examen de l'information présentée dans les parties 1.3, 1.4, 2, 3 (à l'exclusion des ressources financières) et 4 du *Rapport annuel de gestion 2014-2015* du ministère de la Sécurité publique pour l'exercice qui s'est terminé le 31 mars 2015. Toutefois, nous n'avons pas tenu compte des résultats de la Sûreté du Québec. Notre responsabilité consiste à évaluer le caractère plausible des résultats en nous fondant sur le travail accompli au cours de notre examen.

Cet examen a été effectué conformément aux normes internationales pour la pratique professionnelle de l'audit interne de l'Institut des auditeurs internes. Les travaux ont consisté essentiellement à obtenir des renseignements et des pièces justificatives, à mettre en œuvre des procédés analytiques, à réviser des calculs et à susciter des discussions portant sur l'information examinée.

Au terme de notre examen, nous concluons que les résultats et les explications contenus dans les parties examinées paraissent, à tous égards importants, plausibles et cohérents.

Par ailleurs, l'information présentée dans les autres sections du rapport est cohérente avec celle présentée dans les sections qui ont fait l'objet de notre examen.

Le directeur de la vérification interne, des enquêtes et de l'inspection,

ORIGINAL SIGNÉ

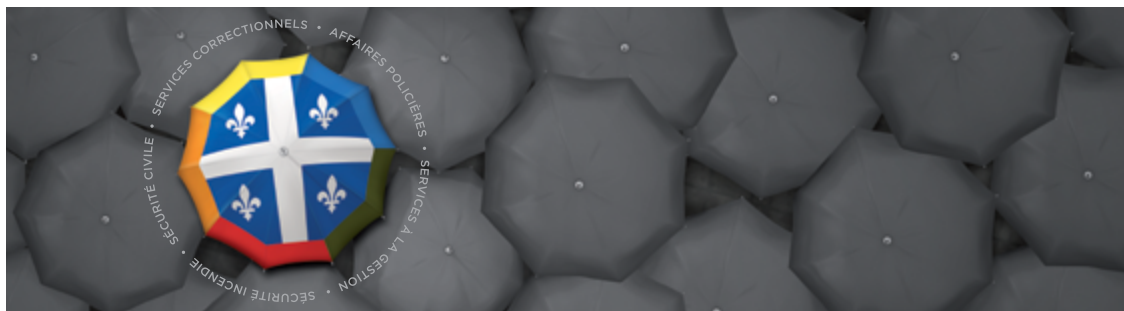
Sylvain Ayotte
Québec, août 2015

Avis au lecteur

1. Le *Rapport annuel de gestion 2014-2015* (RAG) n'inclut pas les données des organismes relevant de la ministre, sauf aux endroits mentionnés. Ces données sont présentées dans leur RAG respectif. Le lecteur est invité à consulter le RAG de chacun des organismes afin d'obtenir de l'information à cet effet. Vous trouverez les coordonnées des organismes à l'annexe 1 du présent document.
2. À l'exception des tableaux ciblés, les données mentionnées excluent la Sûreté du Québec.
3. Pour faciliter la recherche d'un document cité dans le rapport et accessible sur Internet, une lettre majuscule en exposant renvoie à une liste de références Internet à la fin du document.
4. Le suivi du Plan stratégique 2012-2016 (section 2.2 de ce rapport) présente les résultats de la troisième année de sa mise en œuvre. Bien que certains objectifs stratégiques ne présentent pas de cible, les résultats et commentaires de chacun de ces objectifs stratégiques rendent compte de la cible annuelle que s'est fixée l'unité concernée.
5. Les objectifs stratégiques qui sont liés aux principes de développement durable pris en compte dans la démarche de planification stratégique 2012-2016 sont indiqués en marge par un trèfle vert . Quant à la notion d'occupation et de vitalité des territoires, elle est représentée par le sigle  devant chaque objectif concerné.
6. La séquence des objectifs stratégiques est discontinue en raison des cibles atteintes antérieurement. Veuillez consulter les rapports annuels de gestion des années antérieures pour en connaître le détail ou vous référer à la section 2.1 de ce rapport.
7. Dans le présent document, le masculin englobe les deux genres et est utilisé pour alléger le texte.



PARTIE 1



La présentation du ministère

1.1 La mission et la vision

Par son rôle au sein de l'appareil gouvernemental, le ministère de la Sécurité publique (MSP) est appelé à diminuer la vulnérabilité des Québécoises et des Québécois aux risques liés notamment à la criminalité et aux sinistres.

Il voit à une application rigoureuse du cadre légal et réglementaire qui le concerne et au sein duquel figurent notamment les lois relatives à la police, aux services correctionnels, aux libérations conditionnelles, à la sécurité civile, à la sécurité incendie et à la sécurité privée. La liste des lois ou de parties de lois, dont l'application est sous sa responsabilité, peut être consultée sur le site Web du ministère^A. Par ailleurs, dans ses champs de compétence, le ministère ne peut agir seul. Il compte ainsi sur la collaboration de divers partenaires dont les organisations policières, les services de sécurité incendie, les municipalités et les organismes communautaires, sans oublier les organismes qui relèvent de la ministre de la Sécurité publique. Par leurs actions et leurs interventions, tous contribuent à un même objectif, soit assurer la sécurité des personnes et des collectivités.

Cette vision continue de guider le ministère. La sécurité est un état subjectif dans lequel une personne se sent à l'abri du danger. C'est dans cette perspective et en travaillant de concert avec ses partenaires que le ministère vise à assurer un milieu de vie sécuritaire pour les Québécoises et les Québécois, tout en se souciant des besoins actuels sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs.

1.2 L'organisation administrative et les mandats

Le ministère est constitué du Bureau du sous-ministre (BSM), de la Direction générale des services à la gestion (DGSG), de la Direction générale des services correctionnels (DGSC), de la Direction générale des affaires policières (DGAP), de la Direction générale de la sécurité civile et de la sécurité incendie (DGSCSI), de la Sûreté du Québec (Sûreté) et du Laboratoire de sciences judiciaires et de médecine légale (LSJML).

MISSION

« Assurer, de concert avec nos partenaires, la sécurité publique au Québec. »

VISION

« Un milieu de vie sécuritaire propice au développement social et économique de la société québécoise. »

De plus, neuf organismes relevant de la ministre de la Sécurité publique contribuent à sa mission. Il s'agit du Bureau du coroner (BC), du Comité de déontologie policière, du Commissaire à la déontologie policière, du Commissaire à la lutte contre la corruption (CLCC), de la Commission québécoise des libérations conditionnelles (CQLC), de l'École nationale de police du Québec (ENPQ), de l'École nationale des pompiers du Québec et de la Régie des alcools, des courses et des jeux (RACJ). Ces organisations produisent leur propre rapport annuel de gestion. Il en est de même du Bureau de la sécurité privée qui est responsable de l'application de la Loi sur la sécurité privée (RLRQ, chapitre S-3.5). Quant au Bureau des enquêtes indépendantes (BEI), il devrait entamer ses activités au cours du prochain exercice.

1.2.1 Le Bureau du sous-ministre

Le BSM a comme tâche principale de définir les orientations et les objectifs stratégiques par l'entremise de son comité de gestion. Il assure le leadership nécessaire à la prise de décisions en ce qui a trait aux dossiers ponctuels et aux politiques générales.

Au sein du BSM, le Secrétariat général assure l'ensemble des activités liées au suivi de gestion des dossiers ministériels. À cet égard, il fait le lien entre le Cabinet de la ministre et les différentes composantes du ministère et voit au suivi des décisions de la ministre et du sous-ministre. Il assume notamment la responsabilité des dossiers ministériels ayant trait aux relations fédérales-provinciales-territoriales et à la coopération internationale. Il effectue par ailleurs la gestion des demandes d'accès à l'information, le traitement des plaintes ainsi que le suivi des ententes et des dossiers devant faire l'objet de décisions des organismes centraux. À cette fin, il assure la liaison avec les greffes du Secrétariat du Conseil du trésor et du ministère du Conseil exécutif.

Le BSM comprend également la Direction de la vérification interne, des enquêtes et de l'inspection (DVIEI) et la Direction des communications (DCOM). La DVIEI exerce une fonction d'évaluation et d'enquête administrative destinée à améliorer les opérations des unités administratives ainsi qu'une fonction d'inspection des services de police et de contrôle des constables spéciaux. Pour sa part, la DCOM conçoit et met en œuvre des stratégies de communication pour informer les citoyens et les clientèles sur les lois, les règlements et les programmes sous la responsabilité du ministère ainsi que tout autre sujet ou événement d'intérêt pour la population se rapportant à la mission du ministère. En ce sens, elle assiste et conseille les autorités du ministère en matière d'orientations et de stratégies.

1.2.2 La Direction générale des services à la gestion

La DGSG conseille les autorités ministérielles ainsi que les gestionnaires en matière de planification et de politiques, de performance organisationnelle, de gestion des ressources humaines, financières, matérielles, informationnelles ainsi qu'en gestion immobilière. Elle met à la disposition de l'organisation des services administratifs spécialisés en vue de faciliter la réalisation de la mission du ministère.

La DGSG regroupe quatre unités administratives, soit la Direction des ressources humaines, la Direction des ressources financières, matérielles et de la planification, la Direction des technologies de l'information et la Direction de la gestion immobilière.

1.2.3 La Direction générale des services correctionnels

Afin de contribuer à assurer à la population un milieu de vie sécuritaire, la DGSC, en collaboration avec les institutions et les organismes avec lesquels elle partage son mandat, contribue à éclairer les tribunaux en fournissant, notamment, les évaluations relatives aux personnes contrevenantes. Elle assure aussi la prise en charge, dans la communauté ou en détention, des personnes qui lui sont confiées en favorisant leur réinsertion sociale.

Les services correctionnels sont assurés au sein de 20 établissements de détention et de 17 directions des services professionnels correctionnels (DSPC), en plus d'une vingtaine de points de service en région. Le réseau correctionnel est divisé en trois grandes régions : Montréal, l'Est-du-Québec (de la Mauricie à la Gaspésie et la Côte-Nord) et l'Ouest-du-Québec (de l'Estrie à l'Abitibi-Témiscamingue et le Nord-du-Québec). Chacune de ces régions est sous la responsabilité d'un directeur général adjoint.

Les établissements de détention sont responsables des programmes de garde, d'hébergement, d'évaluation, d'encadrement et d'accompagnement des personnes prévenues et des personnes condamnées à une peine d'incarcération de moins de deux ans. De plus, un établissement spécialisé en délinquance sexuelle, d'une capacité de 46 places, a ouvert ses portes à Percé en mai 2010. Une équipe multidisciplinaire (criminologues, psychologues, sexologues), sous la responsabilité du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS), offre aux délinquants sexuels des services d'évaluation et d'intervention pendant leur traitement de six mois.

Les DSPC sont responsables des activités concernant l'éclairage à la cour, l'évaluation des personnes contrevenantes, l'élaboration des plans d'intervention correctionnels ainsi que des activités d'encadrement et d'accompagnement des personnes contrevenantes dans la communauté. Ces activités visent notamment le respect des conditions imposées par les tribunaux, la CQLC ou les directeurs d'établissement de détention. Les DSPC partagent le suivi dans la communauté avec des organismes communautaires qui peuvent fournir de l'hébergement à certaines personnes contrevenantes et qui assurent des activités de réinsertion sociale. Depuis février 2014, une DSPC a été créée pour la clientèle féminine.

Au ministère, la Direction générale adjointe aux programmes, à la sécurité et à l'administration (DGA-PSA) appuie le sous-ministre associé et les trois directions générales adjointes du réseau correctionnel. La DGA-PSA exerce un rôle de conseil et d'expertise auprès du sous-ministre associé, des autres directeurs généraux adjoints ainsi que des gestionnaires et du personnel de la DGSC. Elle assure aussi un rôle de coordination de certains dossiers, dont celui des relations fédérales-provinciales-territoriales. Elle joue un rôle de liaison avec la CQLC, les partenaires des organismes communautaires, dont l'Association des services de réhabilitation sociale du Québec, le milieu de la recherche et les intervenants de la société intéressés au système correctionnel. La DGA-PSA est composée de deux directions principales : la Direction principale aux programmes et à la sécurité et la Direction principale de l'administration.

1.2.4 La Direction générale des affaires policières

La DGAP a pour mandat principal de conseiller les autorités ministérielles sur l'organisation policière, la prévention de la criminalité, la lutte contre le crime organisé et le terrorisme de même que la sécurité publique et la sécurité de l'État. Également, elle élabore et soutient les orientations stratégiques touchant les populations autochtones. Plus précisément, la DGAP doit : élaborer et proposer des politiques dans ses domaines d'activité; veiller à l'application des lois relatives au milieu policier; favoriser la promotion de la coordination de l'action policière et du milieu de la prévention; assurer le transport et la protection

des membres du Conseil exécutif; offrir les services de sécurité dans les palais de justice et dans certains édifices gouvernementaux; veiller aux négociations des ententes autochtones sur la prestation des divers services touchant la sécurité publique; assurer un leadership en matière de lutte contre le crime organisé et favoriser la cohésion et l'unité d'action dans la réalisation des activités de lutte contre le terrorisme.

Pour réaliser son mandat, la sous-ministre associée est secondée par une directrice générale adjointe et est appuyée par trois directions, soit la Direction principale de la sécurité dans les palais de justice et des affaires autochtones et du Nord, la Direction de la sécurité de l'État et la Direction de la prévention et de l'organisation policière.

1.2.5 La Direction générale de la sécurité civile et de la sécurité incendie

La DGSCSI s'assure de la mise en place des mesures de prévention et d'atténuation des risques pour éviter qu'un sinistre, portant atteinte à la sécurité des personnes et causant des dommages aux biens, se produise ou, le cas échéant, pour faciliter le retour à la vie normale. L'essentiel de son mandat se traduit par des activités de planification, d'information, de formation, d'encadrement, de coordination, de prévention et d'intervention, de continuité des services essentiels, de rétablissement ainsi que d'assistance financière.

La DGSCSI compte trois directions, soit la Direction de la prévention et de la planification, la Direction des opérations et la Direction du rétablissement.

1.2.6 La Sûreté du Québec

Conformément à la Loi sur la police (RLRQ, chapitre P-13.1), la mission de la Sûreté du Québec en tant que police nationale est vouée au maintien de la paix et de l'ordre public, à la préservation de la vie, de la sécurité et des droits fondamentaux des personnes ainsi qu'à la protection de leurs biens. La Sûreté du Québec soutient aussi la communauté policière, coordonne des opérations policières d'envergure, contribue à l'intégrité des institutions étatiques et assure la sécurité des réseaux de transport qui relèvent du Québec.

La Sûreté a la compétence pour prévenir et réprimer les infractions aux diverses lois fédérales et provinciales qu'elle applique sur l'ensemble du territoire du Québec ainsi que les infractions aux règlements municipaux applicables sur le territoire des municipalités qu'elle dessert.

La structure administrative de la Sûreté regroupe la Direction générale et trois grandes fonctions. Outre le Cabinet du directeur général, la Direction générale regroupe la Direction des communications et des relations internationales, la Direction des services juridiques et le Vérificateur. Les grandes fonctions sont la Grande fonction de la surveillance du territoire, la Grande fonction des enquêtes et de la sécurité intérieure et la Grande fonction de l'administration. La Sûreté produit son propre rapport annuel de gestion.

1.2.7 Le Laboratoire de sciences judiciaires et de médecine légale

Le LSJML est une unité autonome de service. En plus de réaliser des expertises en sciences judiciaires et en médecine légale, le LSJML donne l'assistance sur les scènes de crimes majeurs, la certification de solutions d'alcool type et des appareils de dépistage d'alcool, des services-conseils, des témoignages et de la formation.

1.3 Les changements législatifs et réglementaires

En 2014-2015, seules des modifications réglementaires ont été apportées. En effet, trois règlements ont été édictés durant cette période. Le Règlement sur la procédure de sélection et la formation des enquêteurs du Bureau des enquêtes indépendantes (RLRQ, chapitre P-13.1, r. 2.2) a fait l'objet d'une publication préalable le 12 mars 2014. Il a été diffusé à la *Gazette officielle du Québec* du 2 juillet 2014 pour édicter par le gouvernement et est entré en vigueur le 17 juillet 2014. Ce règlement prévoit notamment la formation du comité de sélection et son fonctionnement, les critères de sélection des enquêteurs ainsi que les exigences en matière de formation.

Le Règlement sur le régime des études de l'École nationale des pompiers du Québec (RLRQ, chapitre S-3.4, r. 3) a fait l'objet d'une publication préalable à la *Gazette officielle du Québec* le 15 octobre 2014. Il a été publié à la *Gazette officielle du Québec* du 25 février 2015 pour édicter par la ministre de la Sécurité publique et est entré en vigueur le 12 mars 2015. Ce règlement établit les normes relatives aux activités de formation professionnelle de l'École nationale des pompiers du Québec, à l'homologation de telles activités conçues à l'extérieur de ses cadres, aux conditions d'admission de ses élèves, aux exigences pédagogiques, aux stages et aux examens, aux certificats et attestations d'études qu'elle décerne et établit des normes d'équivalence.

De même, le Règlement sur les frais de scolarité de l'École nationale des pompiers du Québec (RLRQ, chapitre S-3.4, a. 76) a fait l'objet d'une publication préalable à la *Gazette officielle du Québec* le 15 octobre 2014. Il a été publié à la *Gazette officielle du Québec* du 25 février 2015 pour édicter par l'École nationale des pompiers du Québec et est entré en vigueur le 12 mars 2015. Ce règlement établit les frais de scolarité que l'École nationale des pompiers du Québec peut exiger.

Outre ces trois règlements, deux projets de règlement ont fait l'objet d'une publication à la *Gazette officielle du Québec* pour commentaires, en collaboration avec le ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. Ils concernent l'intimidation en milieu scolaire. Il s'agit :

- du projet de règlement sur les ententes des commissions scolaires relatives à la collaboration à des fins de prévention et d'enquêtes avec les corps de police ainsi qu'aux interventions de leurs membres en cas d'urgence ou de signalement d'un acte d'intimidation ou de violence;
- du projet de règlement sur les ententes des établissements d'enseignement privés relatives à la collaboration à des fins de prévention et d'enquêtes avec les corps de police ainsi qu'aux interventions de leurs membres en cas d'urgence ou de signalement d'un acte d'intimidation ou de violence.

Ces deux règlements ont fait l'objet d'une publication préalable à la *Gazette officielle du Québec* le 30 décembre 2014. Ils déterminent les éléments essentiels et les modalités particulières que doit respecter l'entente qu'une commission scolaire ou un établissement d'enseignement privé ainsi que l'autorité de qui relève un corps de police desservant son territoire doivent conclure en vertu de la Loi sur l'instruction publique (RLRQ, chapitre I-13.3) ou de la Loi sur l'enseignement privé (RLRQ, chapitre E-9.1).

Finalement, le projet de règlement modifiant le Règlement sur les conditions et les modalités d'utilisation des cinémomètres photographiques et des systèmes photographiques de contrôle de circulation aux feux rouges a été publié par le ministre des Transports et la ministre de la Sécurité publique à la *Gazette officielle du Québec* le 14 janvier 2015. Il vise à modifier les modalités et conditions d'utilisation de ces appareils, entre autres en ce qui concerne les vérifications à effectuer, la fréquence des inspections et la tenue d'un registre par la Sûreté du Québec.

Il est à noter que des modifications à des règlements qui relèvent de l'École nationale de police du Québec, de la Régie des alcools, des courses et des jeux ainsi que du Bureau du coroner ont également été apportées. Ces organismes en font état dans leur rapport annuel respectif.

1.4 Les faits saillants

Démarche d'amélioration de la performance organisationnelle

Le ministère a poursuivi le déploiement de sa démarche d'amélioration continue de sa performance organisationnelle démarrée en 2012-2013. Au 31 mars 2015, le plan d'amélioration comprenait une trentaine de projets portant notamment sur l'optimisation des processus, la mise en place de tableaux de bord, la gestion du rendement, la relève de gestion et la gestion du savoir. Ces projets découlaient des priorités ciblées par le second diagnostic QUALmètre réalisé au printemps 2014, grâce à l'accompagnement du Mouvement québécois de la qualité. Le ministère mène actuellement un examen de la phase d'implantation de sa démarche et poursuit sa collaboration avec le Secrétariat du Conseil du trésor (SCT) dans la mise en place d'une communauté de praticiens en matière d'optimisation des processus par l'approche Lean¹.

Bureau des enquêtes indépendantes

Les travaux entourant la mise sur pied du BEI se sont poursuivis. Le Règlement sur la procédure de sélection et sur la formation des enquêteurs du Bureau des enquêtes indépendantes (RLRQ, chapitre P-13.1, r. 2.2) est entré en vigueur le 17 juillet 2014. De plus, la directrice du BEI a été nommée par le Conseil des ministres le 17 décembre 2014. Depuis son entrée en fonction, cette dernière a amorcé les travaux en prévision du début des activités du BEI, notamment le processus d'embauche du directeur adjoint et des enquêteurs qui formeront son équipe. Elle travaille également à finaliser le cadre réglementaire et collabore avec l'École nationale de police du Québec pour la formation des enquêteurs. Le BEI a pour mandat de mener l'enquête lorsqu'une personne décède, subit des blessures graves ou par balle à la suite d'une intervention policière ou durant sa détention par un service de police. Le BEI conduira également toute enquête que pourra lui confier la ministre sur tout autre événement impliquant un agent de la paix ou sur des allégations relatives à une infraction criminelle qui aurait été commise par un tel agent.

Lutte contre la radicalisation et le terrorisme

Les phénomènes de la radicalisation, de l'extrémisme et de la menace terroriste représentent un défi contemporain majeur, notamment pour les pays occidentaux, ce qui a mené la ministre de la Sécurité publique à effectuer une mission en Europe en mars 2015. À l'occasion de cette mission qui s'est déroulée en France, au Royaume-Uni et en Belgique, des échanges avec divers intervenants directement concernés par ces enjeux de sécurité ont eu lieu. Ces échanges ont permis d'en apprendre davantage sur les initiatives européennes et les mesures mises en place afin de s'en inspirer pour guider les actions du Québec en la matière. En outre, les constats réalisés à l'occasion de cette mission ont permis d'alimenter les travaux amorcés à l'automne 2014 à la demande du premier ministre en vue d'élaborer un plan d'action gouvernemental pour lutter contre la radicalisation.

Programme de lutte contre les économies souterraines

La lutte contre les économies souterraines s'est poursuivie dans le cadre des programmes ACCES (Actions concertées pour contrer les économies souterraines) Alcool et ACCES Tabac ainsi que du programme ACCEF (Actions concertées contre les crimes économiques et financiers). Un peu plus de 27,1 millions de dollars ont été octroyés aux corps de police du Québec, en 2014-2015, pour soutenir notamment la

1. *Lean management* est une approche d'amélioration de l'organisation du travail qui vise notamment à identifier et à éliminer tout ce qui n'ajoute pas de valeur aux produits et aux services et est considéré, en conséquence, comme source d'inefficacité. Il permet aux organisations de mesurer des gains de productivité tout en répondant de mieux en mieux aux attentes de leurs clients.

lutte contre l'approvisionnement illégal d'alcool, la contrebande des produits du tabac, la fraude fiscale et le blanchiment d'argent. Du point de vue de la sécurité publique, l'action policière menée en vertu de ces programmes contribue à limiter l'expansion des marchés illégaux et les capacités des réseaux de contrevenants qui s'y adonnent. En 2014-2015, le MSP a mis en place deux nouvelles équipes d'enquêtes locales dans deux corps de police municipaux (Trois-Rivières et Longueuil), lesquelles se sont ajoutées aux dix équipes existantes. La mise en place de ces deux nouvelles équipes donnait suite à un engagement du gouvernement annoncé dans le budget 2014-2015.

Ententes autochtones sur la prestation des services policiers

Au cours de l'exercice financier, le ministère a notamment signé dix-sept ententes avec les communautés autochtones d'une durée de quatre ans (2014-2018). Auparavant, ces ententes étaient signées annuellement. Ainsi, en ayant des ententes sur une période de quatre ans, le gouvernement s'assure d'une meilleure planification de ces dépenses.

Décorations et citations

Le 12 mai 2014, la vice-première ministre et ministre de la Sécurité publique, madame Lise Thériault, a procédé à la remise des décorations et citations policières. Cette cérémonie, tenue chaque année à l'École nationale de police du Québec à l'occasion de la Journée de reconnaissance policière, souligne les contributions exceptionnelles à des opérations policières.

Dix-huit policières et policiers se sont vu remettre la Croix de bravoure ou la Médaille pour action méritoire. Quatre citoyens ayant soutenu le travail des policiers lors de la tragédie de Lac-Mégantic ont quant à eux reçu la Citation d'honneur.

De plus, du 16 au 18 février 2015, le 15^e Colloque sur la sécurité civile et incendie a réuni plus de 600 participants. Quatre lauréats ont été récompensés lors du Mérite québécois de la sécurité civile et incendie qui vise à souligner le travail remarquable effectué en cette matière au cours de la dernière année. Deux autres lauréats ont reçu un prix Hommage reconnaissant leur apport exceptionnel et soutenu pour l'ensemble de leur carrière, respectivement en sécurité civile et en sécurité incendie.

Cyberintimidation

Un comité d'experts en cyberintimidation a été créé en février 2015 et est sous la responsabilité des ministres de la Famille et de la Sécurité publique. Il est coprésidé par les sous-ministres associés concernés.

Ce comité est composé également de représentants des ministères de la Justice (MJQ), de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (MEESR) et de la Santé et des Services sociaux (MSSS) ainsi que de deux chercheurs et de six experts terrain. Le mandat du comité est de formuler des recommandations afin d'orienter l'action du gouvernement en matière de lutte contre la cyberintimidation et d'améliorer l'intervention auprès de tous les acteurs concernés. Il devra également donner un avis sur la nécessité de légiférer et proposer des initiatives concrètes à implanter graduellement à compter de l'hiver 2016.

Établissement de détention Leclerc de Laval

En septembre 2014 a eu lieu l'inauguration de l'Établissement de détention Leclerc de Laval. Il s'agit d'une entente de location entre les gouvernements du Québec et du Canada. Cette entente prévoit une période de location de dix ans avec une option de renouvellement de cinq ans. Il demeure possible pour le gouvernement du Québec d'en devenir propriétaire.

L'objectif est de diminuer la pression sur le système carcéral. Les travaux d'aménagement prévus permettront notamment d'augmenter, à terme, la capacité d'accueil de 775 détenus et de compter sur un effectif de près de 400 personnes.

Recherche à la DGSC

Une des responsabilités de la DGSC consiste à faire de la recherche en association avec les autres intervenants. Au cours de l'année 2014-2015, la DGSC a géré une douzaine de projets amorcés au sein du ministère. Plus d'une quarantaine de dossiers en collaboration avec d'autres organisations étaient en cours au 31 mars 2015.

Parmi les projets menés par le ministère, l'enquête sur la récidive/reprise de la clientèle confiée aux Services correctionnels du Québec revêt une importance particulière, car elle constitue une première dans le domaine de la recherche à la DGSC. Dans le cadre de ce projet, six documents ont été acceptés par les autorités, ce qui inclut les rapports de cinq cohortes différentes ainsi qu'un rapport méthodologique.

Au cours de l'année 2014, trois autres documents d'importance ont été déposés sur le site Internet du MSP, soit un document d'information sur les services correctionnels et deux profils de la clientèle, dont celui de la clientèle des femmes condamnées à une courte peine d'incarcération en 2010-2011.

Financement de la formation de base des pompiers volontaires ou à temps partiel

En juin 2014, lors du discours sur le budget 2014-2015, le gouvernement du Québec a annoncé la mise en place d'un programme afin d'apporter une aide financière pour la formation de base des pompiers volontaires ou à temps partiel dans les municipalités. Le programme prévoit une enveloppe budgétaire totale de 19,5 millions de dollars sur cinq ans, qui se répartit comme suit : 3 millions pour l'année 2014-2015, 4 millions par année pour les trois années subséquentes et 4,5 millions pour l'année 2018-2019.

Trois volets sont prévus :

- Volet 1 :** Le remboursement de certaines dépenses afin de soutenir les organisations municipales admissibles dans le démarrage de cohortes de formation pour les programmes Pompier I et Pompier II;
- Volet 2 :** Le remboursement de certains frais payés pour la formation des candidats pompiers volontaires ou à temps partiel après réception d'une preuve attestant leur réussite au programme Pompier I ou Pompier II;
- Volet 3 :** Le remboursement de certaines dépenses afin de soutenir des activités de formation répondant à des besoins spécifiques.

Pour la première année de la mise en œuvre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel, 566 services de sécurité incendie représentant 89 autorités régionales ont transmis une demande d'aide financière au MSP.

Inondations printanières 2014

Les inondations printanières qui ont eu lieu du 5 avril au 30 mai 2014 ont été d'une ampleur considérable. En tout, 239 municipalités ont été désignées comme étant admissibles au programme d'aide financière. Au 31 mars 2015, plus de 13,2 millions de dollars ont été versés aux sinistrés, dont 10,7 millions de

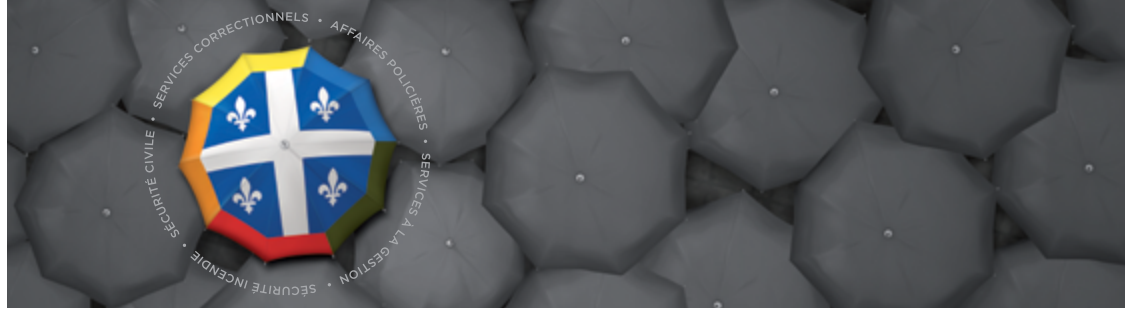
dollars pour les particuliers, 1,4 million de dollars pour les entreprises et 1,1 million de dollars pour les municipalités. En considérant toutes les dépenses générées pour l'ensemble des ministères et organismes du gouvernement du Québec, le coût de ce sinistre au 31 mars 2015 est de 31,2 millions de dollars.

Aide financière versée

Ce sont plus de 57,2 millions de dollars qui ont été versés aux sinistrés en 2014-2015 pour des événements survenus dans l'année ou antérieurement. Plus précisément, plus de 19,8 millions ont été versés aux particuliers, 5,8 millions ont été versés aux entreprises, 29,7 millions ont été versés aux municipalités et 1,9 million aux organismes ayant porté aide et assistance. En 2014-2015, le programme général d'aide financière a été mis en œuvre à 29 reprises. De plus, 21 élargissements de territoire ou de prolongation de période ont été notés. En tout, 376 municipalités du Québec ont été désignées comme municipalités touchées par un sinistre.



PARTIE 2



Les résultats 2014-2015

2.1 Sommaire et comparaison des résultats annuels

OBJECTIF	INDICATEUR	CIBLE PRÉVUE AU PLAN STRATÉGIQUE
1.1.1 Contribuer au développement de l'expertise et de la connaissance nécessaires à la réalisation de notre mission 🍀	Nombre et nature des activités de développement des connaissances réalisées annuellement	—
	Nature des statistiques ministérielles disponibles	—
1.1.2 Exercer un rôle-conseil auprès de nos partenaires 🍀	Nombre et nature des activités réalisées annuellement	—
1.1.3 Soutenir la prise en charge locale des services policiers dans l'ensemble des communautés autochtones admissibles 🍀 📄	Taux de couverture des communautés autochtones admissibles desservies localement	100% d'ici le 31 mars 2016
1.2.1 Intensifier la collaboration entre le ministère et le monde municipal, principalement en matière de sécurité civile et de sécurité incendie 🍀 📄	Taux de services de sécurité incendie impliqués dans une démarche de regroupement	10% d'ici le 31 mars 2016
	Pourcentage des municipalités ayant un plan de mesures d'urgence à jour	100% d'ici le 31 mars 2016
	Nombre de schémas de sécurité incendie révisés ¹	60 d'ici le 31 mars 2016

RÉSULTATS 2014-2015	RÉSULTATS 2013-2014	RÉSULTATS 2012-2013	PAGE RAG 2014-2015
15 activités réalisées (dont des séminaires, groupes d'échange, jours de formation, publications, élaboration d'outils, plan d'action et projets de recherche)	10 activités réalisées (dont des séminaires, colloques, jours de formation et projets de recherche)	9 activités réalisées (dont des séminaires, colloques, jours de formation et projets de recherche)	40
• Diffusion de 7 publications • Diffusion de statistiques correctionnelles 2013-2014	• Diffusion de 6 publications • Diffusion de statistiques correctionnelles 2012-2013	• Diffusion de 5 publications • Production de 2 rapports statistiques en sécurité incendie portant sur les incendies de 2010 et 2011 • Diffusion de statistiques correctionnelles 2011-2012	41
• Production et diffusion d'un numéro du <i>Bulletin d'information en prévention (BIP)</i> • Présentation dans 5 événements de résultats de recherche sur le phénomène des gangs de rue • Transmission de fiches synthèses présentant les grandes lignes du Cadre pour la prévention des sinistres (2013-2020)	• Production et diffusion d'un numéro du BIP • Présentation dans 6 événements des résultats de recherche sur le phénomène des gangs de rue • Création d'un volet prévention dans le site extranet de l'Organisation de la sécurité civile du Québec (OSCQ)	• Production et diffusion d'un numéro du BIP • Présentation dans 8 événements des résultats de recherche sur le phénomène des gangs de rue • Développement d'un outil informatique permettant la diffusion d'information sous forme de cartes géographiques à nos partenaires	41
86,3%	86,3%	86,3%	41
9,3%	3,8%	2,4%	42
49,4%	41%	37%	42
5 schémas révisés	5 schémas révisés	1 schéma révisé	42

2.1 Sommaire et comparaison des résultats annuels (suite)

OBJECTIF	INDICATEUR	CIBLE PRÉVUE AU PLAN STRATÉGIQUE
1.2.2 Coordonner les efforts des principaux partenaires en matière de sécurité routière 	Nombre d'activités réalisées annuellement (principalement au regard de la problématique de la capacité de conduite affaiblie par l'alcool et la drogue)	4 activités annuellement
1.2.3 Assurer, avec l'appui de nos partenaires et dans le contexte de la hausse de la population carcérale, des services correctionnels efficients et sécuritaires	Date de mise à jour du Cadre de planification des infrastructures carcérales	31 mars 2013
	Réalisation d'un projet pilote sur la surveillance électronique	Implantation à l'automne 2013 et 100 sursitaires participants d'ici le 31 mars 2014
	Nombre de nouvelles places permanentes créées en établissement de détention au 31 mars 2016	—
1.3.1 Mieux faire connaître à la population l'offre de services et les interventions du ministère	Résultats des sondages auprès du public pour évaluer sa connaissance du ministère et sa satisfaction à l'égard des services	—
	Nombre et nature des activités de communication réalisées annuellement	—
	Nombre annuel de consultations du site Internet et des médias sociaux	—

RÉSULTATS 2014-2015	RÉSULTATS 2013-2014	RÉSULTATS 2012-2013	PAGE RAG 2014-2015
4 activités réalisées	5 activités réalisées	4 activités réalisées	42
Mise à jour du Cadre de planification des infrastructures carcérales approuvée en mai 2014	Mise à jour du Cadre de planification des infrastructures carcérales complétée et transmise pour approbation en mars 2014	1 ^{re} étape : Dépôt de l'Approche globale – 23 janvier 2013	43
- Réalisation technique des dossiers fonctionnels pour le système de gestion de la surveillance à domicile des personnes contrevenantes - Préparation et publication de la deuxième et dernière phase de l'appel d'offres public	- Réalisation d'un devis technique - Réalisation de certains documents techniques pour le système de gestion de la surveillance à domicile des personnes contrevenantes - Sensibilisation de la magistrature au projet pilote - Préparation et publication d'un appel d'offres public	- Élaboration des modalités préliminaires - Mise à jour de la planification et des échéanciers - Préparation d'une entente par l'élaboration d'un devis technique	43
282 nouvelles places permanentes créées	S. O.	S. O.	43
5 sondages réalisés	3 sondages réalisés et 1 sondage en préparation	1 activité grand public et 1 activité institutionnelle	44
2 campagnes de sensibilisation réalisées auprès des citoyens	2 campagnes de sensibilisation réalisées auprès des citoyens	3 campagnes de sensibilisation réalisées auprès des citoyens	44
- Animation de la page Facebook ministérielle et du fil Twitter - Achalandage de la chaîne YouTube : 15 580 visites - Achalandage en hausse sur le site Internet : 704 282 visites	- Animation de la page Facebook lors de la journée de La Grande Évacuation - Achalandage de la chaîne YouTube : 22 278 visites - Achalandage en hausse sur le site Internet : 667 182 visites	- Remaniement de la page d'accueil du site Internet et des pages sectorielles; - Animation de la page Facebook lors de la journée de La Grande Évacuation - Achalandage stable sur le site Internet 564 850¹ visites	45

2.1 Sommaire et comparaison des résultats annuels (suite)

OBJECTIF	INDICATEUR	CIBLE PRÉVUE AU PLAN STRATÉGIQUE
2.1.1 Assurer une prestation de services adaptée aux réalités des personnes vulnérables	Pourcentage des équipes d'intervention formées à utiliser la nouvelle grille d'estimation de dangerosité du passage à l'acte suicidaire	100% d'ici le 31 mars 2016
	Nombre et nature des activités réalisées afin de soutenir les intervenants de sécurité publique en ce qui concerne : • l'itinérance • les problèmes de santé mentale • la sécurité des aînés • les risques d'homicides conjugaux	—
2.1.2 Développer une culture de prévention chez les jeunes 🍀	Production et mise en ligne du site jeunesse en sécurité civile et en sécurité incendie pour tous les cycles du primaire	Mise en ligne le 31 mars 2016
	Pourcentage de réalisation des mesures prévues au volet prévention et désaffiliation du Plan d'intervention québécois sur les gangs de rue 2011-2014	100% des mesures relevant du MSP d'ici le 31 mars 2014
2.1.3 Poursuivre l'intégration des principes de police communautaire à la gestion des enjeux de sécurité publique 🍀	Nombre d'outils diffusés annuellement aux services policiers	3 outils annuellement
2.1.4 Favoriser la réinsertion sociale des personnes contrevenantes 🍀	Nombre et nature des activités réalisées annuellement	—
	Pourcentage d'implantation des mesures du Plan d'action gouvernemental sur la réinsertion sociale relevant du ministère	100% d'ici le 31 mars 2013

RÉSULTATS 2014-2015	RÉSULTATS 2013-2014	RÉSULTATS 2012-2013	PAGE RAG 2014-2015
100% des équipes	94% des équipes	40% des équipes	46
- Itinérance : participation à l'élaboration d'un plan d'action interministériel, de politiques et de formation - Problème de santé mentale : rencontres de comité et sous-comité, communiqués, capsule d'information et formation - Sécurité des aînés : travaux de comités - Risques d'homicides conjugaux : veille mise en place	- Itinérance : participation à l'élaboration de politiques, publication d'un guide et formation - Problème de santé mentale : rencontres de comité, communiqués, capsule d'information, mise sur pied d'un sous-comité de travail et formation - Sécurité des aînés : constitution d'un comité - Risques d'homicides conjugaux : pratique policière révisée	- Itinérance : pratiques policières - Problème de santé mentale : rencontres de comité, communiqué, capsule d'information et formation en santé mentale - Sécurité des aînés : constitution d'un comité - Risques d'homicides conjugaux : rencontres de comité	46
2^e cycle du primaire (section « Enseignants et parents » : mise en ligne en novembre 2014)	1^{er} cycle du primaire (section « Enseignants et parents » : mise en ligne en novembre 2013) 3^e cycle du primaire : recherche et rédaction du contenu	1^{er} cycle du primaire (section « Jeunes ») : mise en ligne le 15 décembre 2012 2^e cycle du primaire : recherche et rédaction du contenu	48
100% des mesures réalisées : 8 mesures financées - Participation à la Table provinciale de concertation sur la violence des jeunes et le milieu scolaire	7 mesures financées - Participation à la Table provinciale de concertation sur la violence des jeunes et le milieu scolaire	6 mesures financées 2 activités tenues - Ajout de contenu au portail sur les gangs de rue	48
4 outils diffusés	5 outils diffusés	Aucun outil diffusé, 5 en élaboration	49
- Réalisation de l'inventaire - Tenue de 8 rencontres interministérielles	- Réalisation de l'inventaire - Tenue de 9 rencontres interministérielles	- Réalisation de l'inventaire - Tenue de 10 rencontres interministérielles	49
93% des actions réalisées	93% des actions réalisées ou en voie de l'être	91% des actions réalisées ou en contrôle	50

2.1 Sommaire et comparaison des résultats annuels (suite)

OBJECTIF	INDICATEUR	CIBLE PRÉVUE AU PLAN STRATÉGIQUE
2.2.1 Lutter contre la criminalité organisée et les économies souterraines 🍀	Nombre et nature des activités réalisées annuellement	—
2.2.2 Élaborer une stratégie de lutte contre l'exploitation sexuelle des enfants et des adolescents dans le cyberspace	Nombre et nature des activités réalisées annuellement	—
2.2.3 Améliorer les capacités de surveillance, de prévision, de suivi et d'alerte pour certains phénomènes naturels 🍀 📺	Date de mise en œuvre d'un système d'alertes au public	31 mars 2013
	Taux de couverture par le système Vigilance pour l'aléa inondation	100% du territoire d'ici le 31 mars 2016
2.2.4 Développer des mesures de contrôle des armes à feu 🍀	Nombre et nature des mesures développées	—

RÉSULTATS 2014-2015	RÉSULTATS 2013-2014	RÉSULTATS 2012-2013	PAGE RAG 2014-2015
• Poursuite des activités • Mise en place de 2 nouvelles équipes d'enquête	• Poursuite des activités	• Mise en place d'un nouveau cadre de collecte de données • Mise en place de 2 nouvelles équipes d'enquête	50
S. O.	Stratégie en cours d'élaboration	Stratégie en cours d'élaboration	50
S. O.	En cours	En cours	51
86 %	53 %	21 %	51
Poursuite des travaux d'élaboration d'un projet de loi et d'un règlement d'application	Projet de loi n° 20 : Loi sur l'enregistrement des armes à feu présenté à l'Assemblée nationale le 19 février 2013 est mort au feuillet	Projet de loi n° 20 : Loi sur l'enregistrement des armes à feu présenté à l'Assemblée nationale le 19 février 2013	51

2.1 Sommaire et comparaison des résultats annuels (suite)

OBJECTIF	INDICATEUR	CIBLE PRÉVUE AU PLAN STRATÉGIQUE
2.3.1 S'assurer du respect des pratiques professionnelles reconnues	Nombre d'inspections : organisations policières	28 d'ici le 31 mars 2015
	Nombre de contrôles effectués : palais de justice et édifices avec constables spéciaux	6 en 2015-2016
	Nombre de contrôles effectués : milieu correctionnel	40 contrôles en milieu fermé et en milieu ouvert d'ici le 31 mars 2015
	Nombre d'inspections : centres d'appels 9-1-1 et autres centres secondaires d'appels d'urgence	100% d'ici le 31 décembre 2013
	Pourcentage du personnel des services correctionnels sensibilisé à la philosophie et à l'énoncé de principes en matière de sécurité ainsi qu'à la philosophie d'intervention en matière de réinsertion sociale	100% annuellement
2.3.2 Réviser les mécanismes d'enquêtes indépendantes	Date de mise en place du nouveau modèle	Premier trimestre de 2013-2014

RÉSULTATS 2014-2015	RÉSULTATS 2013-2014	RÉSULTATS 2012-2013	PAGE RAG 2014-2015
26 inspections	15 inspections	7 inspections	52
S. O.	S. O.	S. O.	52
27 évaluations de conformité réalisées (15 en milieu fermé et 12 en milieu ouvert)	21 évaluations de conformité réalisées (15 en milieu fermé et 6 en milieu ouvert)	8 évaluations de conformité réalisées en milieu fermé	52
100% des CU 9-1-1 ont été visités 83% des CU 9-1-1 ont été audités¹ 72% des CU 9-1-1 ont été certifiés 62% des CU 9-1-1 possèdent un premier certificat de conformité 10% des CU 9-1-1 possèdent un deuxième certificat de conformité	100% des CU 9-1-1 visités 83% des CU 9-1-1 audités 45% des CU 9-1-1 certifiés	100% des CU 9-1-1 visités 50% des CU 9-1-1 audités 13% des CU 9-1-1 certifiés	53
100%	100%	100%	53
- Entrée en vigueur du Règlement sur la procédure de sélection et sur la formation des enquêteurs du Bureau des enquêtes indépendantes le 17 juillet 2014 - Nomination de la directrice le 17 décembre 2014 - Poursuite de la mise sur pied du BEI	Projet de loi n°12 : Loi modifiant la loi sur la police concernant les enquêtes indépendantes adopté par l'Assemblée nationale le 9 mai 2013 et sanctionné le 15 mai 2013	Projet de loi n°12 : Loi modifiant la loi sur la police concernant les enquêtes indépendantes présenté à l'Assemblée nationale le 29 novembre 2012	54

2.1 Sommaire et comparaison des résultats annuels (suite)

OBJECTIF	INDICATEUR	CIBLE PRÉVUE AU PLAN STRATÉGIQUE
3.1.1 Moderniser ou optimiser les pratiques de gestion	Indice global de performance organisationnelle	–
	État d'avancement des projets informatiques en matière d'aide financière aux sinistrés	Livraison 31 mars 2013
	État d'avancement des projets informatiques en matière d'information correctionnelle	Livraison 31 mars 2015
3.1.2 Assurer une relève de gestion	Implantation d'un programme de relève de gestion dans tous les secteurs	D'ici le 31 mars 2016
	Pourcentage des postes où le nombre de gestionnaires déclarés aptes ou retenus à la suite d'un appel de candidature est d'au moins trois	100%
3.2.1 Favoriser le déploiement de pratiques assurant un bon climat organisationnel et la reconnaissance au travail	Indice global de satisfaction du personnel quant au climat organisationnel	Hausse de 2 % d'ici 2016
	Indice global de satisfaction du personnel relatif à la reconnaissance au travail	Hausse de 3 % d'ici 2016

RÉSULTATS 2014-2015	RÉSULTATS 2013-2014	RÉSULTATS 2012-2013	PAGE RAG 2014-2015
21 projets d'amélioration en cours et 7 terminés	26 projets d'amélioration en cours et 2 terminés	1 ^{er} diagnostic QUALLmètre	54
<i>(Cible atteinte en 2012-2013)</i>	<i>(Cible atteinte en 2012-2013)</i>	Mise en production de TRAFIQ le 30 janvier 2013	54
En cours	En cours	En cours	55
Dépôt d'un programme ministériel de relève de gestion	Déploiement en cours d'un programme de relève de gestion au sein d'une direction générale et déploiement en cours dans une deuxième	Implantation d'un programme de relève de gestion au sein d'une direction générale	55
S. O. (Indicateur en révision)	S. O. (Indicateur en révision)	95%	55
<i>(Cible atteinte en 2013-2014)</i>	- Hausse de 2% comparativement à 2011 70 activités réalisées pour améliorer le climat de travail et la reconnaissance	- Aucune mesure de l'indice de satisfaction effectuée - Près de 75 activités réalisées pour améliorer le climat de travail et la reconnaissance	—
<i>(Cible atteinte en 2013-2014)</i>	- Hausse de 3% comparativement à 2011 4 activités réalisées pour soutenir la reconnaissance au travail	- Aucune mesure de l'indice de satisfaction effectuée - Mise en œuvre d'activités ministérielles	—

2.2 Le suivi du Plan stratégique 2012-2016

ENJEU 1 : LEADERSHIP ET COHÉRENCE DES INTERVENTIONS

Orientation 1 : Assurer des interventions concertées répondant aux besoins des citoyens

Axe d'intervention 1.1 : Soutien et expertise



Objectif 1.1.1 : Contribuer au développement de l'expertise et de la connaissance nécessaires à la réalisation de notre mission

Indicateur	Nombre et nature des activités de développement des connaissances réalisées annuellement
Résultat 2014-2015	Organisation de deux séminaires, participation à trois séminaires et à un événement dans le domaine des activités policières. Dépôt du Rapport de débriefage de l'OSCQ (Lac-Mégantic). Réalisation du Cadre normatif accompagnant les cartes gouvernementales portant sur l'aléa érosion pour Avignon-Bonaventure et Mitis-Matane. Création du Plan d'action national (PAN) sur la Politique québécoise de sécurité civile 2014-2024. Élaboration d'un nouvel outil d'évaluation du risque et de l'analyse clinique. Personnes contrevenantes du Québec (ORAC-PCQ). Acceptation pour publication d'un article scientifique dans le <i>Canadian Journal of Criminology and Criminal Justice</i>. Acceptation, par les autorités, de six documents, soit cinq rapports de différentes cohortes et un rapport méthodologique dans le cadre du projet Enquête sur la récidive/reprise de la clientèle. Publication du document d'information <i>Les services correctionnels du Québec</i>. Collaboration à l'évaluation d'implantation du Programme de traitement de la toxicomanie de la Cour du Québec. Publication du rapport de la Chaire UNESCO de recherche appliquée pour l'éducation en prison. Plusieurs recherches entamées à la DGSC, dont une quarantaine en cours avec des partenaires extérieurs.
Commentaire	Le rapport final de débriefage de l'OSCQ (Lac-Mégantic) a été diffusé sur l'extranet de l'OSCQ en novembre 2014. Le cadre normatif est terminé. Les cartes pour Avignon-Bonaventure et Mitis-Matane sont en cours d'élaboration. Le PAN a été approuvé par l'OSCQ en décembre 2014 et déposé au Comité de sécurité civile du Québec (CSCQ) pour approbation finale.

Indicateur	Nature des statistiques ministérielles disponibles
Résultat 2014-2015	Diffusion de 7 publications
Commentaire	<i>La criminalité au Québec en 2013 : principales tendances</i> <i>Statistiques 2013 sur les infractions sexuelles au Québec</i> <i>Statistiques 2013 sur la criminalité commise dans un contexte conjugal</i> <i>La desserte policière municipale, provinciale et autochtone au Québec – Profil organisationnel 2013</i> <i>Profil des femmes condamnées à une courte peine d’incarcération en 2010-2011</i> <i>Profil de la clientèle correctionnelle du Québec 2012-2013</i> Diffusion de statistiques correctionnelles 2013-2014 sur le site Internet du MSP



Objectif 1.1.2 : Exercer un rôle-conseil auprès de nos partenaires

Indicateur	Nombre et nature des activités réalisées annuellement
Résultat 2014-2015	3 activités : Transmission de fiches synthèses aux intervenants concernés présentant les grandes lignes du Cadre pour la prévention des sinistres (2013-2020) et les paramètres de l’octroi d’une aide financière visant le traitement des risques. Production et diffusion du <i>Bulletin d’information en prévention</i> (BIP). Présentation de résultats de recherche sur le phénomène des gangs de rue au moyen de cinq stratégies de diffusion : BIP, colloques, publications scientifiques, activités de formation et groupe de travail.
Commentaire	La troisième édition du BIP parue en juin 2014 propose une série d’articles portant notamment sur le projet de sensibilisation et de prévention en matière d’exploitation sexuelle « Les survivantes » ainsi que sur la « sextorsion ».



Objectif 1.1.3 : Soutenir la prise en charge locale des services policiers dans l’ensemble des communautés autochtones admissibles



Indicateur	Taux de couverture des communautés autochtones admissibles desservies localement
Cible 2012-2016	100% d’ici le 31 mars 2016
Résultat cumulatif	86,3%
Commentaire	La Sûreté du Québec assure la desserte policière dans les sept communautés où aucune entente n’a pu être conclue. En 2014-2015, 17 ententes de police autochtone ont été signées pour quatre ans.

Axe d'intervention 1.2 : Partenariats



Objectif 1.2.1 : Intensifier la collaboration entre le ministère et le monde municipal, principalement en matière de sécurité civile et de sécurité incendie

Indicateur	Taux de services de sécurité incendie impliqués dans une démarche de regroupement
Cible 2012-2016	10% d'ici le 31 mars 2016
Résultat cumulatif	9,3%
Commentaire	Précisons que certains services de sécurité incendie (SSI) préfèrent regrouper avec d'autres SSI certaines activités au lieu de fusionner en un seul SSI. Ce type de mise en commun contribue également à l'optimisation des ressources.

Indicateur	Pourcentage des municipalités ayant un plan de mesures d'urgence à jour
Cible 2012-2016	100% d'ici le 31 mars 2016
Résultat cumulatif	49,4%
Commentaire	En 2014-2015, 548 municipalités sur un total de 1 109 au Québec ont un plan de mesures d'urgence à jour.

Indicateur	Nombre de schémas de sécurité incendie révisés ¹
Cible 2012-2016	60 d'ici le 31 mars 2016
Résultat cumulatif	5 schémas de sécurité incendie révisés
Commentaire	En tout, 40 autorités régionales sont assujetties à la révision de leur schéma. De ce nombre, 5 schémas ont été attestés en 2013-2014. Le MSP soutient et accompagne les 35 autorités régionales dans leur processus de révision. Néanmoins, il est tributaire du rythme de travail que se donnent ces autorités, avec les municipalités qui en font partie, pour les révisions de leurs schémas de couverture de risques.



Objectif 1.2.2 : Coordonner les efforts des principaux partenaires en matière de sécurité routière

Indicateur	Nombre d'activités réalisées annuellement (principalement au regard de la problématique de la capacité de conduite affaiblie par l'alcool et la drogue)
Cible 2012-2016	4 activités réalisées annuellement
Résultat 2014-2015	Quatre rencontres relatives au nouveau simulateur d'alcool type, à l'analyse des impacts sur la formation et les opérations policières et au processus relatif aux diverses vérifications nécessaires (appareils, procédures, formulaires, formation, etc.)
Commentaire	Les activités sont sous forme de rencontres menant à des orientations ou à des décisions au regard de la problématique de la capacité de conduite affaiblie par l'alcool ou la drogue. D'autres travaux sont à venir d'ici l'automne 2015 pour la mise en place de procédures de vérification annuelle des appareils d'analyse d'alcool.

Objectif 1.2.3 : Assurer, avec l'appui de nos partenaires et dans le contexte de la hausse de la population carcérale, des services correctionnels efficaces et sécuritaires

Indicateur	Date de mise à jour du cadre de planification des infrastructures carcérales
Cible 2012-2016	31 mars 2013
Résultat cumulatif	Mise à jour du Cadre de planification des infrastructures carcérales approuvée en mai 2014
Commentaire	Chaque établissement de détention définit ses besoins en matière de construction et de rénovation afin de constituer un nouvel inventaire des besoins touchant l'aménagement, la rénovation et la mise à niveau.

Indicateur	Réalisation d'un projet pilote sur la surveillance électronique
Cible 2012-2016	Implantation à l'automne 2013 et 100 sursitaires participants au 31 mars 2014
Résultat cumulatif	Réalisation technique des dossiers fonctionnels pour le système de gestion de la surveillance à domicile des personnes contrevenantes. Préparation et publication de la deuxième et dernière phase de l'appel d'offres public pour la réalisation de trois composantes du système d'authentification biométrique et de localisation.
Commentaire	Les démarches relatives à la publication de l'appel d'offres ont requis des analyses supplémentaires, notamment une réévaluation des coûts, à la suite de la collecte de nouvelles données par le comité directeur du projet. Ces démarches ont pour but d'assurer la viabilité du projet. L'implantation du projet pilote est reportée.

Indicateur	Nombre de nouvelles places permanentes créées en établissement de détention au 31 mars 2016
Résultat 2014-2015	282 nouvelles places permanentes créées à la suite de l'ouverture de l'Établissement de détention Leclerc de Laval
Commentaire	En vertu de la planification des infrastructures carcérales, un nouvel établissement de détention a été mis en activité et quatre autres le seront dans les prochaines années. Ainsi, 282 nouvelles places ont été créées en 2014-2015 avec la mise en activité de l'Établissement de détention Leclerc de Laval et de nouvelles places seront créées au terme des travaux de rénovation prévus au printemps 2016. Les travaux de construction de l'Établissement de détention de Roberval se poursuivent et l'échéancier de livraison est prévu au printemps 2015. L'ouverture des nouveaux établissements de détention de Sept-Îles, d'Amos et de Sorel permettra également d'ajouter des places en 2016.

Axe d'intervention 1.3 : Information à la population

Objectif 1.3.1 : Mieux faire connaître à la population l'offre de services et les interventions du ministère

Indicateur	Résultats des sondages auprès du public pour évaluer sa connaissance du ministère et sa satisfaction à l'égard des services
Résultat 2014-2015	5 sondages réalisés
Commentaire	Sondage sur le taux de satisfaction des participants au Colloque des directeurs de police autochtone du Québec tenu à Québec en juin 2014. Sondage auprès de la population sur la notoriété de la Semaine de la sécurité civile et sur l'état de préparation des Québécois à un sinistre. Sondage sur les attentes des abonnés aux bulletins <i>Inter-Action</i> et <i>Inter-Action express</i>. Sondage sur le taux de satisfaction des participants au Colloque sur la sécurité civile et incendie, notamment sur le contenu des conférences. Sondage sur la participation des services de sécurité incendie du Québec aux activités de la Semaine de la prévention des incendies.

Indicateur	Nombre et nature des activités de communication réalisées annuellement
Résultat 2014-2015	2 campagnes de sensibilisation réalisées auprès des citoyens
Commentaire	La campagne de sensibilisation sur la sécurité civile La 7^e édition québécoise de la Semaine de la sécurité civile s'est déroulée du 4 au 10 mai 2014 sur le thème « La nature ne pardonne pas! Ne soyez pas à sa merci! ». L'objectif de communication de cette campagne était d'amener les citoyens à prendre conscience des risques présents dans leur environnement et des mesures à prendre pour s'en protéger. Encore cette année, le ministère a mis à contribution son réseau de relayeurs d'information, soit les municipalités, qui étaient invitées à diffuser des articles produits par le ministère dans leurs bulletins municipaux. Les directions d'écoles primaires ont également contribué à la sensibilisation des élèves à l'aide des outils pédagogiques fournis par le ministère et de son site jeunesse. La campagne de sensibilisation sur la prévention des incendies La 24^e Semaine de la prévention des incendies (SPI) s'est déroulée du 5 au 11 octobre 2014 sur le thème « Sitôt averti, sitôt sorti! ». L'objectif de cette campagne était de sensibiliser les citoyens aux moyens dont ils disposent pour assurer leur sécurité, notamment avoir des avertisseurs de fumée fonctionnels, préparer un plan d'évacuation et le tester en famille. La Grande Évacuation, événement phare de la SPI, vise ainsi à démontrer aux familles l'importance d'être préparées en cas d'incendie. Pour une deuxième année consécutive, Canadian Tire s'est joint à cette campagne et a organisé la Journée nationale de sensibilisation à la prévention des incendies Canadian Tire. Les 98 succursales jumelées avec 80 services de sécurité incendie pouvaient choisir de tenir cette journée le 10, 11 ou 12 octobre 2014.

Indicateur	Nombre annuel de consultations du site Internet et des médias sociaux
Résultat 2014-2015	Achalandage des sites Internet : Le site Internet du ministère a été visité 704 282 fois et un total de 2 140 314 pages ont été consultées. Comparé à l'année 2013-2014, le nombre de visites a augmenté de 6 % alors que le nombre de pages vues est resté stable. Quant au site jeunesse sur la sécurité civile et incendie, il a reçu 30 086 visites et 220 541 pages ont été consultées. Il s'agit d'une augmentation respective de 57 % et 50 % par rapport à l'année précédente. En ce qui a trait au portail gouvernemental Choisis ton gang, 11 905 visites ont été enregistrées et 27 893 pages ont été consultées. Il s'agit d'une baisse de 14 % par rapport à l'année 2013-2014. Animation de la page Facebook ministérielle et du fil Twitter : Du 1^{er} avril 2014 au 31 mars 2015, la page Facebook est passée de 295 mentions « J'aime » à 2 734. Cette augmentation de 827 % s'explique par la promotion du concours « Une fin de semaine de rêve » dans le cadre de la Semaine de la sécurité civile en mai 2014. Les internautes qui s'abonnaient à la page avaient la chance de gagner l'un des deux chèques-cadeaux d'une valeur de 250 \$. Au moment de démarrer le concours, la page comptait 350 abonnés et 18 jours plus tard, soit à la fin du concours, elle en comptait 2 000. Depuis l'automne 2014, le MSP alimente de façon plus proactive la page Facebook en publiant de l'information sur les événements du ministère tels que les semaines thématiques et des messages d'intérêt public comme les avertissements d'ébullition d'eau ou, encore, de tempêtes de neige. Le MSP anime également son fil Twitter en diffusant les communiqués de presse, de l'information d'intérêt public et en publiant les micromessages (« tweets ») diffusés par ses partenaires. D'avril 2014 à mars 2015, le nombre d'abonnés est passé de 2 827 à 4 375, soit une augmentation de 55 %. Achalandage de la chaîne YouTube : En 2014-2015, les vidéos en ligne sur le site du ministère ont été vues 15 580 fois, une diminution de 30 % par rapport à l'année précédente.

ENJEU 2 : APPROCHE ADAPTÉE ET NOVATRICE EN SÉCURITÉ PUBLIQUE

Orientation 2 : Favoriser la prévention et l'utilisation de pratiques adéquates et adaptées aux risques émergents

Axe d'intervention 2.1 : Approche préventive



Objectif 2.1.1 : Assurer une prestation de services adaptée aux réalités des personnes vulnérables

Indicateur	Pourcentage des équipes d'intervention formées à utiliser la nouvelle grille d'estimation de dangerosité du passage à l'acte suicidaire
Cible 2012-2016	100% d'ici le 31 mars 2016
Résultat cumulatif	100% des équipes d'intervention formées pour utiliser la nouvelle grille d'estimation de la dangerosité d'un passage à l'acte suicidaire
Commentaire	Seul l'Établissement de détention de Percé devait suivre la formation en 2014-2015 pour atteindre la cible de 100% des équipes d'intervention spécialisée formées à l'usage d'une nouvelle grille d'évaluation en prévention du suicide. La formation s'est tenue en juin 2014.

Indicateur	Nombre et nature des activités réalisées afin de soutenir les intervenants de sécurité publique en ce qui concerne l'itinérance, les problèmes de santé mentale, la sécurité des aînés et les risques d'homicides conjugaux
Résultat 2014-2015	Itinérance : Le ministère a participé au processus d'élaboration du Plan d'action interministériel en itinérance 2015-2020, rendu public le 9 décembre 2014. Il a poursuivi ses travaux visant à élaborer un guide de bonnes pratiques policières en matière d'itinérance, de même que ceux visant à favoriser une meilleure cohérence des interventions liées à la santé et à la sécurité publiques auprès des personnes utilisatrices de drogues par injection. En ce qui concerne ce dernier point, mentionnons notamment les travaux visant la production d'une vidéo de sensibilisation aux risques d'infection aux ITSS (infections transmissibles sexuellement et par le sang) à l'intention des policiers, la production d'une vidéo de sensibilisation afin de faciliter le travail entre les policiers et les organismes communautaires offrant des programmes d'échange de seringues et l'accès aux traitements de la dépendance aux opioïdes dans les situations d'incarcération dans un service de police. Lors de leur formation à l'ENPQ, et ce, depuis 2010, les nouveaux agents des services correctionnels reçoivent une formation sur les réalités des personnes en situation d'itinérance. En 2014-2015, 235 personnes ont été formées.

Résultat 2014-2015	Problèmes de santé mentale : Le Comité provincial sur les interventions policières auprès des personnes présentant un problème de santé mentale a tenu une rencontre. Trois corps de police ont présenté leurs bonnes pratiques à l'ensemble des membres. Six communications ont été envoyées aux corps de police afin de les informer de la tenue de colloques, de différentes formations ou, encore, de leur faire suivre des documents liés à la problématique. De plus, le sous-comité de travail s'est rencontré à trois reprises afin de documenter les difficultés rencontrées par les corps de police en cette matière. Des travaux relatifs à la mise à jour de la pratique policière concernant les personnes atteintes de troubles mentaux ont également débuté. Depuis novembre 2010, le ministère met à la disposition des agents des services correctionnels une capsule d'information sur l'intervention en santé mentale d'une durée de deux heures trente. De plus, le ministère donne une formation en santé mentale (personnes vulnérables) lors de la formation initiale des nouveaux agents des services correctionnels. En 2014-2015, 235 personnes ont été formées. Sécurité des aînés : Les travaux relatifs au Comité sur la protection contre l'incendie dans les résidences pour personnes âgées (RPA) ont pris fin en septembre 2014. Le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale ainsi que la Régie du bâtiment du Québec ont repris la coordination du mandat relatif à la protection incendie dans les RPA, afin notamment d'examiner les exigences techniques et les modalités de mise en application d'un rehaussement de la sécurité incendie dans les RPA. Le Comité technique maltraitance aînés, dont le mandat consiste à mettre à jour le <i>Guide de pratiques policières en matière de maltraitance de personnes âgées</i>, a continué ses travaux. Ce comité a procédé à la recension des outils d'intervention à l'intention des policiers et a poursuivi la rédaction d'une pratique policière propre à la maltraitance. Celle-ci devrait être approuvée à l'automne 2015. Risques d'homicides conjugaux : Une veille relative aux nouveaux outils d'évaluation du risque d'homicide conjugal a été mise en place. Cette veille s'effectue principalement en consultant des sites Web tels que le CRI-VIFF (Centre de recherche interdisciplinaire sur la violence familiale et la violence faite aux femmes) ou le CAVAC (Centre d'aide aux victimes d'actes criminels) afin de connaître les projets de recherche ou les réalisations effectuées relativement aux homicides conjugaux. Une évaluation est faite par la suite quant à la pertinence de les diffuser. Aucun nouvel outil n'a été recensé à ce jour.
---------------------------	--



Objectif 2.1.2 : Développer une culture de prévention chez les jeunes

Indicateur	Production et mise en ligne du site jeunesse en sécurité civile et en sécurité incendie pour tous les cycles du primaire
Cible 2012-2016	Mise en ligne le 31 mars 2016
Résultat 2014-2015	Mise en ligne, en novembre 2014, de la section « Enseignants et parents » du 2 ^e cycle
Commentaire	La mise en ligne a fait l'objet d'une promotion sur le site Internet et la page Facebook du MSP ainsi que sur le site du Carrefour éducation (ressource pédagogique).

Indicateur	Pourcentage de réalisation des mesures prévues au volet prévention et désaffiliation du Plan d'intervention québécois sur les gangs de rue 2011-2014
Cible 2012-2016	100 % des mesures relevant du MSP d'ici le 31 mars 2014
Résultat 2014-2015	Le volet prévention et désaffiliation du Plan d'intervention québécois sur les gangs de rue 2011-2014 comporte vingt mesures, dont huit qui ont été réalisées sous la responsabilité du MSP. Parmi les huit mesures qui concernent le ministère, en 2014-2015, quatre ont permis le financement de projets de prévention et d'intervention visant à diminuer la vulnérabilité des adolescents à la délinquance et à l'exploitation sexuelle. Le ministère a octroyé 2,14 millions de dollars pour la réalisation de 46 projets sur les 97 demandes qui lui ont été soumises sur ces sujets. Mentionnons que les bénéfices de ces projets s'observeront dans les années à venir. La mesure portant sur le partage d'information sur la prévention de l'adoption de comportements délinquants en milieu scolaire s'est poursuivie en 2014-2015 et a amené le ministère à participer à la Table provinciale de concertation sur la violence des jeunes et le milieu scolaire et à favoriser la diffusion et le partage d'information concernant cette préoccupation.
Commentaire	Le Plan d'intervention québécois sur les gangs de rue s'est terminé en 2014-2015.



Objectif 2.1.3 : Poursuivre l'intégration des principes de police communautaire à la gestion des enjeux de sécurité publique

Indicateur	Nombre d'outils diffusés annuellement aux services policiers
Cible 2012-2016	3 outils
Résultat 2014-2015	4 outils diffusés
Commentaire	Le ministère a diffusé les quatre outils suivants : • Le <i>Guide de référence pour contrer la maltraitance envers les personnes âgées</i>, publié par le ministère de la Santé et des Services sociaux. • La mise à jour du <i>Cadre et conditions d'application des mesures extrajudiciaires par les policiers</i>. • La <i>Fiche descriptive - Outil profil</i> pour aider à la recherche des personnes disparues ayant des problèmes cognitifs tels que la maladie d'Alzheimer. • La possibilité de se procurer du matériel promotionnel gratuit provenant du site Avantdecraquer.com, qui offre de l'information sur la maladie mentale et les organismes d'aide destinés aux proches et aux personnes atteintes de problèmes de santé mentale.



Objectif 2.1.4 : Favoriser la réinsertion sociale des personnes contrevenantes

Indicateur	Nombre et nature des activités réalisées annuellement
Résultat 2014-2015	Réalisation annuelle de l'inventaire des programmes, des activités et des services Tenue de 8 rencontres interministérielles
Commentaire	L'inventaire a été acheminé au réseau correctionnel, au Protecteur du citoyen et à la CQLC. Trois rencontres du comité de suivi MESS-MSP et trois rencontres du comité de suivi MELS-MSP ont eu lieu. Le MSP a assisté à deux rencontres du Comité interministériel en matière de violence conjugale, familiale et sexuelle.

Indicateur	Pourcentage d'implantation des mesures du Plan d'action gouvernemental sur la réinsertion sociale relevant du ministère
Cible 2012-2016	100% d'ici le 31 mars 2013
Résultat cumulatif	93% des actions réalisées au 31 mars 2015
Commentaire	En ce qui concerne le bilan global des trois années (2010-2013), 63 mesures sur 69 ont été réalisées, en partie ou en totalité, soit 91 %. En ce qui concerne les mesures dont le MSP est responsable, cela représente 93 %. En 2014-2015, les bilans ont été déposés au Protecteur du citoyen. Deux actions n'ont pas pu être complétées (voir section 2.3.6. Les engagements envers les personnes prévenues et contrevenantes et objectif 3.1.1. État d'avancement des projets informatiques en matière d'information correctionnelle). En raison de son existence même et par des actions concrètes qui ont été posées, les diverses mesures du plan d'action ont pris ancrage dans plusieurs pratiques visant à favoriser la réinsertion sociale des personnes contrevenantes. De plus, le plan d'action a permis l'amélioration de la concertation entre les divers partenaires, notamment par le renforcement des ententes avec les autres ministères.

Axe d'intervention 2.2 : Réponses adéquates aux risques



Objectif 2.2.1 : Lutter contre la criminalité organisée et les économies souterraines

Indicateur	Nombre et nature des activités réalisées annuellement
Résultat 2014-2015	Poursuite des initiatives de lutte contre les économies souterraines et la criminalité économique
Commentaire	Plus de 27 millions de dollars ont été accordés dans le cadre des programmes destinés à protéger l'intégrité du régime fiscal et à lutter contre les économies souterraines. Deux nouvelles équipes d'enquête ont été mises en place visant le démantèlement des réseaux locaux de contrebande de cigarettes dans deux corps de police municipaux.

Objectif 2.2.2 : Élaborer une stratégie de lutte contre l'exploitation sexuelle des enfants et des adolescents dans le cyberspace

Indicateur	Nombre et nature des activités réalisées annuellement
Résultat 2014-2015	S. O.
Commentaire	Les travaux d'élaboration d'une stratégie contre l'exploitation sexuelle des enfants et des adolescents dans le cyberspace sont suspendus.



Objectif 2.2.3 : Améliorer les capacités de surveillance, de prévision, de suivi et d'alerte pour certains phénomènes naturels

Indicateur	Date de mise en œuvre d'un système d'alertes au public
Cible 2012-2016	31 mars 2013
Résultat 2014-2015	S. O.
Commentaire	Le 26 mai 2014, la Directive sur l'utilisation du système national d'alertes au public ainsi que le plan de travail de mise en œuvre au Québec ont été approuvés. Au 31 mars 2015, 60% des actions du plan ont été réalisées, soit 18 sur 30.

Indicateur	Taux de couverture par le système Vigilance pour l'aléa inondation
Cible 2012-2016	100% du territoire d'ici le 31 mars 2016
Résultat cumulatif	86%
Commentaire	L'installation des échelles limnimétriques est complétée pour 129 emplacements sur une possibilité de 150 prévus à ce jour, soit 86% du territoire à couvrir. Actuellement, le système Vigilance rend accessible sur le site Internet le suivi des débits et des niveaux de certains cours d'eau au Québec selon des seuils de surveillance et d'inondation représentant diverses amplitudes. Également, la plateforme Vigilance permet un meilleur partage d'information entre les partenaires municipaux membres du comité de rivières. La consolidation et le partage d'information représentent un moyen d'améliorer la surveillance, la prévision et le suivi des problématiques sur les cours d'eau concernés. Vingt-six séances d'information et de formation pour l'utilisation du logiciel ont été tenues en 2014-2015 auprès de partenaires gouvernementaux et des directions régionales du ministère.



Objectif 2.2.4 : Développer des mesures de contrôle des armes à feu

Indicateur	Nombre et nature des mesures développées
Résultat 2014-2015	Travaux portant sur l'élaboration d'un projet de loi et d'un règlement d'application
Commentaire	Ces travaux visent à déterminer les règles d'enregistrement des armes à feu sans restriction au Québec. La Cour suprême du Canada a rejeté le pourvoi du Québec et a décidé que le gouvernement fédéral n'est pas tenu de transférer les données québécoises qui sont consignées dans le Registre canadien des armes à feu. Le projet de loi n° 20 présenté en 2013 est mort au feuillet.

Axe d'intervention 2.3 : Pratiques éthiques et transparentes

Objectif 2.3.1 : S'assurer du respect des pratiques professionnelles reconnues

Indicateur	Nombre d'inspections : organisations policières
Cible 2012-2016	28 d'ici le 31 mars 2015
Résultat cumulatif	26 inspections réalisées
Commentaire	Les organisations policières inspectées en 2014-2015 sont les suivantes : le Service de police de la MRC des Collines-de-l'Outaouais, la Régie de police de Memphrémagog, le Service de police de Saint-Jérôme, le Service de police de Sherbrooke (deux inspections), le Service de police de Saint-Jean-sur-Richelieu, le Service de police de la Ville de Québec, le Service de police de la Ville de Terrebonne, le Service de police de la Ville de Montréal, le Service de police de Wendake et le Service de police de l'agglomération de Longueuil.

Indicateur	Nombre de contrôles effectués : palais de justice et édifices avec constables spéciaux
Cible 2012-2016	6 en 2015-2016
Résultat 2014-2015	S. O.
Commentaire	Les contrôles des constables spéciaux de la Direction de la sécurité dans les palais de justice seront réalisés en 2015-2016.

Indicateur	Nombre de contrôles effectués : milieu correctionnel
Cible 2012-2016	40 contrôles en milieu fermé et en milieu ouvert d'ici le 31 mars 2015 ¹
Résultat cumulatif	27 évaluations de conformité réalisées (15 en milieu fermé et 12 en milieu ouvert)
Commentaire	Les directions des services professionnels correctionnels de l'Abitibi-Témiscamingue-Nord-du-Québec, de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine et du Saguenay-Lac-Saint-Jean ont fait l'objet, chacune, de deux évaluations de conformité.

Indicateur	Nombre d'inspections : centre d'appels 9-1-1 (CU 9-1-1) et autres centres secondaires d'appels d'urgence
Cible 2012-2016	100% certifiés
Résultat cumulatif 2014-2015	100% des CU 9-1-1 visités (29/29)* 83% des CU 9-1-1 audités ¹ (24/29)* 72% des CU 9-1-1 certifiés (21/29)* 62% des CU 9-1-1 possèdent un premier certificat de conformité (18/29) 10% des CU 9-1-1 possèdent un deuxième certificat de conformité (3/29)
Commentaire	Au 31 mars 2014, l'ensemble des CU 9-1-1 et autres centres secondaires d'appels d'urgence ont été visités. Il s'agit d'une visite préparatoire au cours de laquelle les 22 articles du Règlement sur les normes, les spécifications et les critères de qualité applicables aux centres d'urgence 9-1-1 et à certains centres secondaires d'appels d'urgence (RLRQ, chapitre S-2.3, r. 2) sont expliqués aux responsables du CU 9-1-1. L'Équipe du 9-1-1 du ministère procède à l'audit d'un CU 9-1-1 lorsque ce dernier a réuni les pièces justificatives nécessaires en vue de l'obtention d'un certificat de conformité. Ainsi, 24² CU 9-1-1 sur un total de 29 ont été audités à ce jour. De ce nombre, 21 ont satisfait aux dispositions de la Loi sur la sécurité civile (RLRQ, chapitre S-2.3) et à celles du Règlement sur les normes, les spécifications et les critères de qualité applicables aux centres d'urgence 9-1-1 (RLRQ, chapitre S-2.3, r. 2) et à certains centres secondaires d'appels d'urgence et ont obtenu leur certificat de conformité. Pour les autres, le processus de certification se poursuit. * Les résultats concernant les pourcentages (%) des CU 9-1-1 visités, audités et certifiés sont cumulatifs depuis l'entrée en vigueur en décembre 2010 du règlement et des dispositions à la Loi sur la sécurité civile.

Indicateur	Pourcentage du personnel des services correctionnels sensibilisé à la philosophie et à l'énoncé de principes en matière de sécurité ainsi qu'à la philosophie d'intervention en matière de réinsertion sociale
Cible 2012-2016	100% annuellement
Résultat 2014-2015	100%
Commentaire	Les deux dépliants concernant la philosophie et l'énoncé de principes en matière de sécurité ainsi que la philosophie d'intervention en matière de réinsertion sociale font partie des documents de formation remis aux nouveaux agents des services correctionnels et agents de probation lors de leur formation.

1. À partir de 2014-2015, le terme « inspecté » n'est plus utilisé dans les documents ministériels; il est remplacé par le terme « audité » qui a une portée plus englobante dans le cadre du processus de certification.

2. Au 31 mars 2014, le nombre d'audits effectués s'élevait à 25. Après analyse et validation du tableau de suivi, un audit aurait dû être considéré comme une visite d'information. Ainsi, 24 CU 9-1-1 ont été audités.

Objectif 2.3.2 : Réviser les mécanismes d'enquêtes indépendantes

Indicateur	Date de mise en place du nouveau modèle
Cible 2012-2016	Le premier trimestre de 2013-2014
Résultat 2014-2015	La mise sur pied du BEI s'est poursuivie.
Commentaire	Le Règlement sur la procédure de sélection et sur la formation des enquêteurs du Bureau des enquêtes indépendantes (RLRQ, chapitre P-13.1, r. 2.2) est entré en vigueur le 17 juillet 2014. De plus, la directrice du BEI a été nommée par le Conseil des ministres le 17 décembre 2014.

ENJEU 3 : PERFORMANCE ORGANISATIONNELLE

Orientation 3 : Améliorer la performance de l'organisation en misant sur les personnes et des façons de faire efficaces

Axe d'intervention 3.1 : Gestion efficace

Objectif 3.1.1 : Moderniser ou optimiser les pratiques de gestion

Indicateur	Indice global de performance organisationnelle
Résultat 2014-2015	21 projets d'amélioration en cours et 7 terminés. Réalisation du deuxième diagnostic QUALmètre. Démarrage de l'évaluation de l'implantation de la démarche d'amélioration continue de la performance organisationnelle selon l'approche d'évaluation de programme.
Commentaire	Les projets visent principalement l'amélioration des processus, notamment par l'approche Lean, la gestion de la performance (tableaux de bord), la relève de gestion et la gestion du savoir. Le deuxième diagnostic QUALmètre démontre une évolution de la performance organisationnelle du ministère, selon les critères qui soutiennent ce référentiel, et invite le ministère à poursuivre les initiatives d'amélioration dans lesquelles il s'est engagé. L'évaluation de l'implantation de la démarche vise à déterminer les ajustements à apporter pour assurer sa pérennité et pour renforcer la culture d'amélioration continue au ministère.

Indicateur	État d'avancement des projets informatiques en matière d'information correctionnelle
Cible 2012-2016	Livraison le 31 mars 2015
Résultat 2014-2015	En cours
Commentaire	Dans le cadre de la révision du dossier d'affaires au regard du changement d'orientation du projet Sentinelle, plusieurs échanges ont eu lieu avec le dirigeant principal de l'information afin de mettre à jour ce projet en fonction des nouvelles orientations. À cette fin, une révision de l'architecture détaillée ainsi qu'une nouvelle évaluation des coûts et des efforts ont été entreprises. Ces démarches sont toujours en cours et sont complétées à plus de 70%.

Objectif 3.1.2 : Assurer une relève de gestion

Indicateur	Implantation d'un programme de relève de gestion dans tous les secteurs
Cible 2012-2016	D'ici le 31 mars 2016
Résultat 2014-2015	Dépôt d'un programme ministériel de relève de gestion portant sur deux volets : • sélection et accompagnement d'un groupe de gestionnaires pour répondre à des besoins ciblés à court terme; • détection et soutien de personnes aspirant à devenir gestionnaires ou désirant accéder à des postes de gestion plus élevés et démontrant un potentiel à cet égard, pour combler des besoins à moyen ou long termes.
Commentaire	Ce programme permettra de répondre aux besoins à court terme des secteurs, à partir d'une analyse de besoins réalisée aux deux ans. Aussi, la détection et l'accompagnement des personnes démontrant un potentiel pour la gestion constituera un bassin suffisant de candidats potentiels pour faciliter la relève de gestion à long terme.

Indicateur	Pourcentage des postes où le nombre de gestionnaires déclarés aptes ou retenus à la suite d'un appel de candidatures est d'au moins trois
Cible 2012-2016	100%
Résultat 2014-2015	S. O.
Commentaire	Indicateur en révision

2.3 Les résultats au regard des engagements de la Déclaration de services aux citoyens

La Déclaration de services aux citoyens traduit l'engagement de la ministre à offrir des services de qualité à la population québécoise. Le MSP travaille dans une perspective d'amélioration continue des services, tout en incluant les processus relatifs aux demandes de renseignements généraux. Cette démarche permettra de pallier certaines difficultés touchant ces activités ainsi que la collecte de données requises pour la reddition de comptes.

2.3.1 L'accessibilité aux services et au personnel

Les engagements relatifs à l'accès aux services et au personnel prévus à la Déclaration de services aux citoyens s'énoncent ainsi :

- Donner accès à nos services par téléphone, par la poste, par télécopieur, par Internet ou à l'un de nos bureaux, de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30 du lundi au vendredi;
- Assurer l'accessibilité à notre site Web 24 h sur 24 et le mettre à jour régulièrement;
- Optimiser la prestation électronique de services;
- Prendre les appels téléphoniques en moins de 30 secondes;
- Rappeler dans un délai d'un jour ouvrable;
- Prendre des mesures pour adapter nos services aux besoins des personnes handicapées (mise en œuvre du Plan d'action à l'égard des personnes handicapées).

L'accès aux services a été assuré par le Centre de renseignements généraux et de plaintes les jours ouvrables conformément aux plages horaires prévues à la déclaration, et ce, sans frais partout au Québec par voie téléphonique ou électronique. En dehors des plages prévues, un message téléphonique peut être laissé dans une boîte vocale dont la gestion est assurée, à l'instar de la messagerie électronique, dans les meilleurs délais.

Le Centre de renseignements généraux et de plaintes a répondu à tous les appels téléphoniques, soit 7 890 appels, dans un délai de moins de 30 secondes. Il s'agit d'une augmentation de 21 % par rapport à l'année 2013-2014. Le site Web du MSP a été accessible 24 heures sur 24 et des mises à jour sont régulièrement effectuées en fonction des besoins de l'organisation. Finalement, l'ensemble des mesures prévues au Plan d'action à l'égard des personnes handicapées 2013-2014 a fait l'objet d'un suivi en 2014-2015, notamment dans le but d'adapter les services aux besoins de cette clientèle.

2.3.2 L'accueil et le comportement du personnel

Les engagements relatifs à l'accueil et au comportement du personnel prévus à la Déclaration de services aux citoyens s'énoncent ainsi :

- Servir avec courtoisie, respect et diligence;
- Faire bénéficier les citoyens de la compétence et du professionnalisme du personnel;
- Traiter les demandes avec équité et impartialité;
- Répondre aux demandes dans un langage simple, clair et précis autant dans les communications verbales qu'écrites;
- S'assurer que chaque membre de notre personnel avec qui un citoyen communique se nomme.

Le ministère ne possède pas de système d'information lui permettant de mesurer l'atteinte des engagements relatifs à l'accueil et au comportement du personnel. Toutefois, l'examen des plaintes adressées au responsable des relations avec le citoyen reçues en 2014-2015 révèle qu'une seule concernait la conduite du personnel du ministère¹.

2.3.3 Le traitement des demandes

Les engagements relatifs au traitement des demandes prévus à la Déclaration de services aux citoyens s'énoncent ainsi :

- Transmettre un accusé de réception dans un délai de trois jours ouvrables relativement à une demande de renseignements ou une demande d'aide financière;
- Effectuer un premier contact téléphonique avec le demandeur dans un délai de 15 jours ouvrables lorsqu'une demande d'aide financière est acheminée en vertu des programmes d'aide financière lors de sinistres;
- Traiter une demande de renseignements dans un délai de 15 jours ouvrables.

Demandes au Centre de renseignements généraux et de plaintes

En 2014-2015, le Centre de renseignements généraux et de plaintes a été joint par téléphone à 7 890² reprises, soit une hausse de 21 % par rapport à l'année 2013-2014. Par ailleurs, le ministère ne possède pas de système d'information lui permettant de rendre compte du traitement accordé à ces demandes dans les délais prévus à la Déclaration de services aux citoyens.

Demandes formulées par l'entremise du site Web du ministère

Les internautes peuvent demander des renseignements par courriel en tout temps par l'entremise de la boîte de courriel appelée Infocom accessible sur le site du ministère. Un accusé de réception est automatiquement transmis au demandeur pour chacune des demandes. La DCOM transmet le courriel à l'unité administrative responsable afin qu'elle puisse donner suite à la demande de renseignements adressée par courrier électronique. Pour l'année 2014-2015, la DCOM a traité 1 807 courriels.

1 . Cet examen exclut les plaintes provenant de personnes incarcérées et les plaintes relevant du Commissaire à la déontologie policière.

2 . Ce nombre exclut les messages laissés dans la boîte vocale du Centre de renseignements généraux et de plaintes en dehors des heures habituelles de travail.

Réclamations d'aide financière lors de sinistres

Au cours de 2014-2015, 1 590 réclamations d'aide financière ont été enregistrées par la Direction du rétablissement¹. Le délai entre la réception d'une réclamation d'aide financière par un sinistré et le moment où ce dernier est joint par un analyste ne doit pas dépasser 15 jours ouvrables. Ce délai a été respecté dans 97% des cas.

De plus, un accusé de réception doit être transmis dans un délai de trois jours ouvrables après la réception des documents de réclamation d'aide financière. Du 1^{er} avril au 1^{er} octobre 2014, tous les documents reçus concernant une réclamation ont fait l'objet d'un accusé de réception. Ainsi, 1 349 accusés de réception ont été produits durant cette période et le délai de transmission a été respecté dans 100% des cas. Depuis le 2 octobre 2014, afin d'optimiser ce processus, seuls les documents donnant lieu à l'ouverture d'un dossier de réclamation d'aide financière font l'objet d'un accusé de réception. Ainsi, 74 accusés de réception ont été produits et le délai de transmission a été respecté dans 70% des cas en raison de la période d'ajustement requise aux nouvelles façons de faire.

En ce qui concerne les appels téléphoniques, ils sont transmis aux analystes concernés, qui ont 24 heures pour rappeler le sinistré et un rapport téléphonique est versé au dossier. La Direction du rétablissement a reçu 19 565 appels à son bureau central et 528 appels à son bureau temporaire de Lac-Mégantic qui a fermé ses portes le 11 juillet 2014.

2.3.4 La protection des renseignements personnels et l'accès aux documents publics

Les engagements relatifs à la protection des renseignements personnels et à l'accès aux documents publics prévus à la Déclaration de services aux citoyens s'énoncent ainsi :

- Assurer la protection des renseignements personnels conformément aux dispositions de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1), en limitant leur consultation et leur accès aux personnes autorisées;
- Donner accès aux documents publics dans un délai de 20 jours ou, à défaut, prolonger le traitement d'une période n'excédant pas 10 jours.

La reddition de comptes relative à ces engagements est produite à la section 4.2 à l'intérieur de la revue de l'application des exigences législatives et gouvernementales.

1. De ce nombre, 1 582 réclamations peuvent être utilisées pour les statistiques en raison de la mise en place d'un nouveau système informatique de traitement des réclamations, soit le système TRAFIQ.

2.3.5 Les engagements relatifs aux plaintes

Le ministère accorde une grande importance à tous les commentaires et plaintes dans le souci d'améliorer de façon continue la qualité de ses services. Est considérée comme une plainte, l'expression orale ou écrite d'une insatisfaction d'un citoyen qui s'estime lésé ou qui allègue avoir subi un inconvénient à la suite d'un événement, d'une situation, d'un acte ou d'une omission à propos des programmes et des services offerts par le ministère et son personnel. Nos engagements s'appliquent également aux demandes d'un citoyen qui désire signaler un incident, une situation, une lacune ou un autre élément relatif à la mission du ministère. Les engagements relatifs aux plaintes prévus à la Déclaration de services aux citoyens s'énoncent ainsi :

- Fournir un accusé de réception dans un délai de trois jours ouvrables;
- Traiter la plainte dans un délai de 20 jours ouvrables ou, à défaut, communiquer la date probable de la réponse au plaignant.

Indicateur	Résultat 2014-2015	Résultat 2013-2014
Pourcentage des accusés de réception transmis dans un délai de trois jours ouvrables	42 %	83 %
Pourcentage des plaintes traitées par le responsable de la gestion des plaintes du public dans un délai de 20 jours ouvrables	76 %	87 %

Plaintes du public

Au cours de l'année 2014-2015, le ministère a reçu 178 plaintes ou demandes de citoyens. Il s'agit d'une hausse de 48 % par rapport à l'année 2013-2014. De ce nombre, six étaient toujours en cours de traitement au 31 mars 2015. En ce qui concerne l'atteinte de l'engagement relatif à la transmission d'un accusé de réception, celui-ci a été transmis à l'intérieur d'un délai de 3 jours ouvrables dans 42 % des cas et une réponse a été fournie dans un délai de 20 jours ouvrables ou moins dans 76 % des cas.

L'écart avec l'année précédente s'explique principalement par le départ de la ressource affectée au traitement des plaintes, la hausse notable du nombre des plaintes et la complexité des dossiers soumis au ministère. Les dossiers plus complexes demandent une analyse plus importante, ce qui a une incidence sur le délai de réponse. Les plaintes qui relèvent davantage de la compétence d'un autre organisme sont acheminées à celui-ci. Il en va de même pour les plaintes relatives à la conduite des policiers et des constables spéciaux dans l'exercice de leurs fonctions avec le public, qui relèvent de la compétence exclusive du Commissaire à la déontologie policière.

2.3.6 Les engagements envers les personnes prévenues et contrevenantes

Les engagements envers les personnes prévenues et contrevenantes prévus à la Déclaration de services aux citoyens s'énoncent ainsi :

- Selon les modalités compatibles avec la durée de la peine, le statut de la personne et la nature du délit :
 - procéder à l'évaluation de toutes les personnes confiées;
 - élaborer un plan d'intervention correctionnel pour toutes les personnes confiées;
 - Élaborer et offrir des programmes et des services visant à favoriser la réinsertion sociale.

Évaluation des personnes confiées à la DGSC

En détention

- 90 % des évaluations sommaires pour les personnes contrevenantes purgeant une peine de moins de 6 mois ont été produites.
- 94 % des évaluations pour les personnes contrevenantes purgeant une peine de 6 mois et plus ont été produites.

En communauté

- 65 % des évaluations ont été réalisées durant la peine pour les personnes contrevenantes purgeant une peine de moins de 6 mois.
- 85 % des évaluations pour les personnes contrevenantes purgeant une peine de 6 mois et plus ont été produites.

Plan d'intervention correctionnel

La prise en charge de la personne contrevenante nécessite l'élaboration d'un plan d'intervention personnalisé qui tient compte des modalités compatibles avec la durée de sa peine et son statut. Le plan d'intervention correctionnel est élaboré en fonction du résultat de l'évaluation et s'inscrit en continuité avec l'évaluation; il tient aussi compte des problématiques liées à la délinquance. Les prévenus incarcérés pour une période de plus de 21 jours et les personnes condamnées qui sont confiées à la DGSC bénéficient d'un plan d'intervention correctionnel.

Programmes de réinsertion sociale

Les établissements de détention offrent des programmes de soutien à la réinsertion sociale. L'inventaire des programmes et des services offerts aux personnes contrevenantes a été réalisé, tel qu'il est mentionné à l'objectif 2.1.4 du plan stratégique.

2.3.7 La communication des renseignements aux victimes d'actes criminels

En ce qui concerne la communication de renseignements aux victimes d'actes criminels, le dépliant *Vous avez été victime d'un acte criminel? Vous avez des droits!* ainsi que le formulaire *Représentations écrites et demande d'obtention de renseignements* se trouvent^B sur le site Web du ministère. Ces documents peuvent aussi être obtenus en version papier. Pour toute information complémentaire, une ligne téléphonique sans frais est à la disposition des victimes et des intervenants de 8 h 30 à 16 h 30 les jours ouvrables. En dehors de ces périodes, les personnes peuvent laisser un message sur un répondeur téléphonique.

Tableau 1 : Information aux victimes d'actes criminels

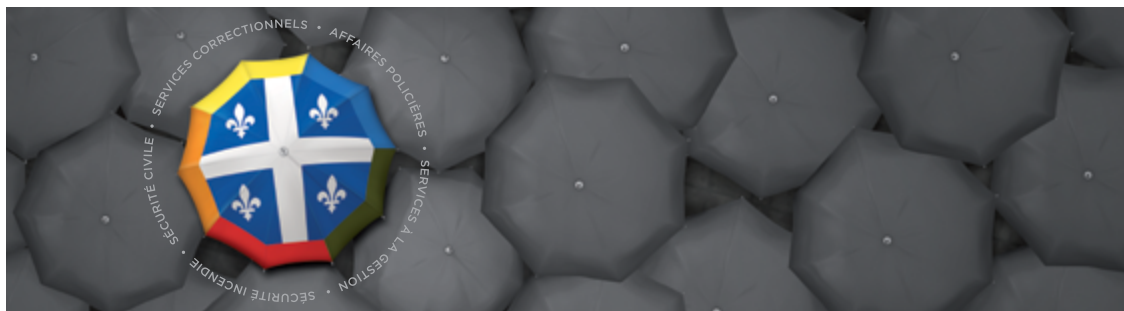
	2014-2015	2013-2014	2012-2013	2011-2012
Demandes de renseignements ou de représentations écrites traitées	640	648	616	505
Communications téléphoniques relatives aux victimes	384	624	793	742

Commentaire :

Les communications téléphoniques relatives aux victimes en 2014-2015 se sont avérées moins nombreuses que l'année précédente, puisqu'elles sont tributaires des besoins et du nombre d'appels faits par la clientèle visée par ce type de ligne téléphonique. La DGSC n'exerce aucun contrôle sur le nombre d'appels reçus.



PARTIE 3



L'utilisation des ressources

3.1 Les ressources financières, humaines et informationnelles

3.1.1 Les ressources financières¹

Les dépenses totales pour 2014-2015 se sont élevées à 1 607,2 millions de dollars, ce qui représente une hausse de 16,4 millions par rapport à 2013-2014 pour l'ensemble du ministère (y compris la Sûreté du Québec).

Pour le ministère (à l'exception de la Sûreté du Québec), les dépenses 2014-2015 ont augmenté de 32,9 millions de dollars par rapport à celles de 2013-2014. Cette variation est principalement due à la comptabilisation d'une moins-value d'un développement capitalisé au cours des années antérieures à l'égard du projet SIJ «volet Sentinelle». Sans cet ajustement, les dépenses 2014-2015 auraient été sensiblement au même niveau que celles de 2013-2014.

En ce qui concerne la Sûreté du Québec et le Fonds des services de police (FSP), la baisse des dépenses de 16,5 millions résulte principalement de l'application rigoureuse des mesures de réduction des dépenses adoptées par la Sûreté du Québec.

1. Les données financières présentées dans les tableaux suivants correspondent à des résultats préliminaires considérant que le ministre des Finances présentera les données vérifiées.

Tableau 2 : Budget et dépenses réelles

Programmes	2014-2015		2013-2014
	Budget de dépenses	Dépenses réelles	Dépenses réelles
(k\$)			
1. Sécurité, prévention et gestion interne			
Direction et services de soutien à la gestion	19 713,8 ¹	19 711,7 ³	64 930,7 ³
Services correctionnels	326 634,8 ¹	326 631,7 ⁴	309 485,5 ⁴
Expertises judiciaires	9 195,6 ¹	9 191,8 ⁴	9 346,2 ⁴
Affaires policières et sécurité-protection	92 721,7 ¹	92 720,6 ⁴	53 422,4 ⁴
Sécurité civile et sécurité incendie	44 918,2 ¹	44 916,0 ⁴	66 073,5 ⁴
Éléments de gestion centrale	177 764,1 ^{1,2}	176 223,6 ^{3,4}	133 279,2 ^{3,4}
Sous-total – Ministère	670 948,2	669 395,4	636 537,5
2. Sûreté du Québec	941 581,5 ⁵	937 766,1 ⁵	954 295,5 ⁵
Total des programmes	1 612 529,7	1 607 161,5	1 590 833,0

Tableau 3 : Répartition des dépenses réelles en 2014-2015 par grandes catégories budgétaires

	Ministère	SQ ⁶	FSP ⁷	Total	
(M\$)					(%)
Rémunération	353,5	264,2	460,9	1,078,6	67,1
Fonctionnement	226,5	103,1	109,6	439,2	27,3
Transfert	89,4	0,0	0,0	89,4	5,6
Total	669,4	367,3	570,5	1 607,2	100,0

1. Comprend les modifications budgétaires de 2014-2015.

2. Exclut les budgets d'investissement.

3. Pour être conforme aux comptes publics, cette somme inclut les dépenses payées centralement pour les organismes.

4. Exclut les dépenses des comptes à fin déterminée.

5. Les données incluent les affectations au FSP et excluent les dépenses de l'ordre de 4,9 millions de dollars liées à l'application de la Loi sur les armes à feu comptabilisées dans un compte à fin déterminée.

6. Comprend les modifications budgétaires de 2014-2015.

7. Le FSP est financé par la somme payable par les municipalités pour les services de base de 292,8 millions de dollars, par divers revenus totalisant 11,9 millions et par des crédits budgétaires de 265,8 millions.

Tableau 4 : Répartition des dépenses réelles en 2014-2015 par secteurs d'activité

Le tableau suivant répartit les dépenses par secteurs d'activité. Ainsi, les dépenses du programme 01.06 « Éléments de gestion centrale » et une portion de celles du programme 01.01 « Direction et services de soutien à la gestion » sont réparties par direction générale. On remarquera toutefois qu'une partie des éléments de gestion centrale et de la Direction et des services de soutien à la gestion est attribuable aux organismes.

PR-EL	Directions générales	Secteurs d'activité avant répartition	Éléments de gestion centrale	Direction et services de soutien à la gestion	Secteurs d'activité après répartition	(A+B+C) TOTAL (A+B+C)
		(A)	(B)	(C)	(A+B+C)	
(k \$)					(k \$)	(%)
01	Sécurité, prévention et gestion interne					
01.01	Direction et services de soutien à la gestion	19 711,7	8 499,5	-26 582,4	1 628,8	0,1
01.02	Services correctionnels	326 631,7	148 127,1	21 625,0	496 383,8	30,9
01.03	Expertises judiciaires	9 191,8	4 306,3	643,2	14 141,3	0,9
01.04	Affaires policières et sécurité-protection	92 720,6	6 468,4	1 944,2	101 133,2	6,3
01.05	Sécurité civile et sécurité incendie	44 916,0	5 087,2	1 113,4	51 116,6	3,2
01.06	Éléments de gestion centrale	176 223,6	-176 223,6	S. O.	0,0	S. O.
	Sous-total – Ministère	669 395,4	-3 735,1	-1 256,6	664 403,7	41,4
	Portion payée centralement attribuée aux organismes	S. O.	3 735,1	1 256,6	4 991,7	0,3
02	Sûreté du Québec	937 766,1	S. O.	S. O.	937 766,1	58,3
	Total des dépenses	1 607 161,5	0,0	0,0	1 607 161,5	100,0

Tableau 5 : Évolution des dépenses réelles par grands secteurs d'activité

Secteurs d'activité	2014-2015	2013-2014	2012-2013	Variations		
				$\frac{2014-15}{2013-14}$	$\frac{2014-15}{2012-13}$	$\frac{2013-14}{2012-13}$
(k\$)				(%)		
Services correctionnels	496 384	437 336	419 439	13,5	18,3	4,3
Expertises judiciaires	14 141	15 024	13 944	-5,9	1,4	7,7
Affaires policières	101 133	60 904	85 025	66,1 ¹	18,9 ^{1,2}	-28,4 ²
Sécurité civile et sécurité incendie	51 117	73 910	53 993	-30,8 ³	-5,3 ³	36,9 ³
Direction et services de soutien à la gestion	1 629	46 523	42 658	-96,5 ¹	-96,2 ¹	9,1
Total	664 404	633 697	615 059	4,8	8,0	3,0

Le budget d'investissement

Le budget d'investissement représente 76,1 millions de dollars, en 2014-2015, prévoyant 31,3 millions⁴ pour la Sûreté du Québec, 23,1 millions⁴ pour le FSP et 21,7 millions pour le MSP.

Les investissements réels en 2014-2015 totalisaient 37,7 millions de dollars, soit 18,6 millions pour la Sûreté du Québec, 16,1 millions pour le FSP et 3,0 millions pour le MSP.

Tableau 6 : Investissements réalisés

	2014-2015		2013-2014
	Budgetés	Réels	Réels
(M\$)			
Investissements	76,1	37,7	38,5

1. L'écart s'explique principalement par une réorganisation au sein du ministère, soit le transfert de la Direction des affaires autochtones de la Direction des services de soutien à la gestion vers les Affaires policières.

2. L'écart s'explique principalement par les coûts extraordinaires occasionnés par les événements du printemps 2012 ainsi que par la fin du financement relatif au fonds de recrutement de policiers (fiducie fédérale) à partir de 2013-2014.

3. L'écart s'explique par la variation des dépenses relatives à l'aide financière aux sinistrés.

4. Comprend les modifications budgétaires 2014-2015. Ces données correspondent à des résultats préliminaires.

Les revenus

Le MSP comptabilise les revenus provenant entre autres des activités des services correctionnels, des corps policiers et des citoyens.

En 2014-2015, les revenus totalisent 29,2 millions de dollars, soit une augmentation de 3,1 millions de dollars. Les revenus divers sont exceptionnellement composés d'une récupération des dépenses antérieures liées à la signature avec le gouvernement fédéral d'une entente de contribution aux mesures permanentes prises en 2011 afin d'atténuer les conséquences d'inondations. Par ailleurs, la situation concernant l'aide financière en cas de catastrophe pour les pluies abondantes du 8 et 9 août 2007 (Rivière-au-Renard) a été rétablie.

Tableau 7 : Revenus¹

Sources de revenus	2014-2015	2013-2014
(M\$)		
Aide financière - Catastrophes - Transferts fédéraux	0,8	4,8
Desserte policière des ponts Jacques-Cartier et Champlain et autres revenus (FSP)	11,9	9,7
Partage des produits de la criminalité par le ministère de la Justice du Québec, recouvrement de dépenses d'années antérieures, délivrance de permis et autres revenus (Sûreté du Québec)	4,7	5,7
Population carcérale confiée par le gouvernement fédéral	3,3	3,5
Divers	8,5	2,4
Total des revenus réels	29,2	26,1

Les fonds spéciaux (Fonds des services de police)

Le Fonds des services de police est affecté au financement des biens et services fournis par la Sûreté du Québec aux municipalités et à tout organisme autre qu'une municipalité, à la suite d'une entente conclue conformément à la Loi sur la police (RLRQ, chapitre P-13.1). Il s'agit principalement de la prestation de services généraux offerts dans les contrats conclus entre la Sûreté du Québec et les municipalités régionales de comté, basée sur le modèle de police de proximité.

Les revenus réels en 2014-2015 proviennent en partie de la contribution des municipalités en vertu du Règlement sur la somme payable par les municipalités pour les services de la Sûreté du Québec (RLRQ, chapitre P-13.1, r.7) (292,8 millions de dollars), du gouvernement fédéral pour la desserte des ponts Jacques-Cartier et Champlain (4,0 millions), de sources diverses (7,9 millions) et d'une affectation du budget de dépenses du programme 2 de la Sûreté du Québec pour en assurer l'équilibre financier (265,8 millions).

1. Ces revenus excluent les revenus des comptes à fin déterminée.

Tableau 8 : Fonds des services de police

	2014-2015		2013-2014
	Prévus	Réels	Réels
(M\$)			
Revenus	570,5	570,5	572,0
Dépenses	570,5	570,5	572,0

Mesures de réduction de dépenses

En vertu de l'article 60 de la Loi concernant principalement la mise en œuvre de certaines dispositions du discours sur le budget du 20 novembre 2012 (L.Q. 2013, chapitre 16), les ministères, en ce qui a trait à leurs fonds spéciaux, doivent rendre compte de la réduction de la masse salariale de même que de la réduction de leurs dépenses de fonctionnement. Une cible de réduction équivalant à 2 % de la masse salariale et à 3 % des dépenses de fonctionnement a été fixée pour l'exercice 2014-2015.

Tableau 9 : Mesures de réduction de dépenses pour 2014-2015 (Fonds des services de police)

Nature des dépenses	Cible de réduction		Réduction réalisée
	(k\$)		(%)
Masse salariale	9 321,6	9 726,5	104,3
Dépenses de fonctionnement	3 128,4	4 820,5	154,1

Commentaire :

Pour l'exercice financier 2014-2015, le Conseil du trésor avait déterminé une cible de réduction des dépenses de 12,4 millions de dollars pour le FSP. La Sûreté aura réussi à réaliser une réduction de ses dépenses attribuables au FSP de 14,5 millions, avec la mise en place d'un certain nombre de mesures, comme la réduction des heures supplémentaires et des frais de déplacement pour les policiers et les civils, la réduction du nombre d'employés occasionnels et une gestion rigoureuse et serrée de toutes les dépenses de fonctionnement.

Le coût de revient

Le ministère procède annuellement à la répartition entre les directions générales et les organismes des dépenses comptabilisées dans les éléments de gestion centrale (par exemple, les contributions d'employeur et les loyers).

Dans le cadre de la démarche d'amélioration continue de la performance organisationnelle, le ministère prévoit, lorsque applicable, utiliser l'approche de prix de revient pour évaluer les bénéfices des projets terminés.

3.1.2 Les ressources humaines

Les ETC

La contribution du ministère à la nouvelle approche gouvernementale pour le contrôle de l'effectif

L'année 2014-2015 a été marquée par l'application des mesures concernant le contrôle de recrutement sur des emplois réguliers et occasionnels dans la fonction publique, décrétée par le Conseil du trésor le 28 avril 2014. Ainsi, aucun poste régulier qui était vacant le 28 avril 2014 ou qui l'est devenu par la suite ne pouvait être doté par recrutement sans une autorisation préalable du Conseil du trésor. De même, aucun emploi occasionnel ne pouvait faire l'objet d'une nomination, d'une prolongation ou d'un renouvellement pour la période allant du 28 avril 2014 au 31 mars 2015 sans dérogation.

De plus, l'autorisation du sous-ministre est exigée avant de pourvoir un poste vacant. La décision tient compte des crédits disponibles et des conséquences que pourrait avoir la dotation de l'emploi sur la consommation d'ETC.

La politique de remplacement d'un départ à la retraite sur deux s'applique à la majorité des postes de nature administrative.

Pour l'exercice 2014-2015, le ministère bénéficiait d'une enveloppe de 12 660 équivalents temps complet (ETC), y compris la Sûreté du Québec (3 036 ETC) et ses affectations au FSP (4 758 ETC).

Répartition par catégorie d'emploi du 1^{er} avril 2014 au 31 mars 2015

Tableau 10 : Répartition de l'effectif du ministère

Catégorie d'emploi	au 31 mars 2015		au 31 mars 2014	Variation
	ETC utilisés ¹	Employés	Employés	2014-2015
	(N ^{bre})		(N ^{bre})	(%)
Officiers	384	363	401	-9,5
Sous-officiers	1 964	1 956	1 946	0,5
Policiers	3 243	3 364	3 415	-1,5
Agents de la paix	2 843	3 184	3 104	2,6
Ouvriers, personnel d'entretien et de service	298	345	346	-0,3
Personnel d'encadrement	456	479	458	4,6
Personnel de bureau, technicien et assimilé	2 091	2 118	2 358	-10,2
Personnel professionnel	1 311	1 382	1 455	-5,0
Sous-total	12 590	13 191	13 483	-2,2
Étudiants et stagiaires ²	—	64	64	0,0
Total	12 590	13 255	13 547	-2,2

1. Les données sur les effectifs de la Sûreté du Québec sont présentées ou incluses dans deux des trois tableaux ci-après à titre d'information. Veuillez vous référer au rapport annuel de gestion de la Sûreté du Québec en ce qui a trait à la reddition de comptes sur ces effectifs.

2. Les étudiants et les stagiaires ne sont pas soumis au contrôle de l'effectif effectué par le Conseil du trésor.

Tableau 11 : Répartition de l'effectif du ministère, à l'exception de la Sûreté du Québec

Catégorie d'emploi	au 31 mars 2015		au 31 mars 2014	Variation
	ETC utilisés	Employés	Employés	2014-2015
	(N ^{bre})		(N ^{bre})	(%)
Agents de la paix	2 843	3 184	3 104	2,6
Ouvriers, personnel d'entretien et de service	221	271	256	5,9
Personnel d'encadrement	403	422	403	4,7
Personnel de bureau, technicien et assimilé	556	595	603	-1,3
Personnel professionnel	859	927	950	-2,4
Sous-total	4 882	5 399	5 316	1,6
Étudiants et stagiaires ¹	—	58	60	-3,3
Total	4 882	5 457	5 376	1,5

Tableau 12 : Répartition de l'effectif de la Sûreté du Québec

Catégorie d'emploi	au 31 mars 2015		au 31 mars 2014	Variation
	ETC utilisés ²	Employés	Employés	2014-2015
	(N ^{bre})		(N ^{bre})	(%)
Officiers	384	363	401	-9,5
Sous-officiers	1 964	1 956	1 946	0,5
Policiers	3 243	3 364	3 415	-1,5
Ouvriers, personnel d'entretien et de service	77	74	90	-17,8
Personnel d'encadrement	53	57	55	3,6
Personnel de bureau, technicien et assimilé	1 535	1 523	1 755	-13,2
Personnel professionnel	452	455	505	-9,9
Sous-total	7 708	7 792	8 167	-4,6
Étudiants et stagiaires ¹	—	6	4	—
Total	7 708	7 798	8 171	-4,6

1. Les étudiants et les stagiaires ne sont pas soumis au contrôle de l'effectif effectué par le Conseil du trésor.

2. Les emplois supérieurs et les cadets étudiants ne sont pas inclus.

Répartition de l'effectif par grands secteurs d'activité

Tableau 13 : Effectif utilisé au 31 mars¹

Secteurs d'activité	2014-2015	2013-2014	2012-2013	Variations		
				<u>2014-15</u> <u>2013-14</u>	<u>2014-15</u> <u>2012-13</u>	<u>2013-14</u> <u>2012-13</u>
(ETC autorisés)				(%)		
Services correctionnels	3 806	3 593	3 455	5,9	10,2	4,0
Expertises judiciaires	142	142	142	0,3	0,3	0,0
Affaires policières	447	446	435	0,2	2,7	2,5
Sécurité civile et sécurité incendie	233	247	262	-5,8	-11,2	-5,7
Direction et services de soutien à la gestion	254	277	277	-8,3	-8,3	0,0
Total	4 882	4 705	4 571	3,8	6,8	2,9

Commentaire sur les principaux écarts :

L'augmentation observée est attribuable en grande partie à l'ouverture du nouvel Établissement de détention Leclerc de Laval. À cet effet, la cible d'ETC utilisés du ministère a été augmentée pour l'année 2014-2015.

Tableau 14 : Nombre de personnes en poste au 31 mars 2015

Secteurs d'activité	2015	2014	2013	Variations		
				$\frac{2015}{2014}$	$\frac{2015}{2013}$	$\frac{2014}{2013}$
(N ^{bre})				(%)		
Services correctionnels	4 249	4 120	3 902	3,1	8,9	5,6
Expertises judiciaires	152	151	148	0,7	2,7	2,0
Affaires policières	490	500	495	-2,0	-1,0	1,0
Sécurité civile et sécurité incendie	239	251	260	-4,8	-8,1	-3,5
Direction et services de soutien à la gestion	269	294	294	-8,5	-8,5	0,0
Total	5 399	5 316	5 099	1,6	5,9	4,3

Commentaire sur les principaux écarts :

Les commentaires concernant l'écart observé quant au nombre de personnes en emploi rejoignent ceux qui figurent au tableau précédent.

1. Effectif utilisé : consommation entre le 1^{er} avril et le 31 mars (cumulatif) qui représente les heures travaillées et payées. Cela n'inclut ni les primes ni les heures supplémentaires.

Le renouvellement de l'effectif

L'année 2014-2015 a été marquée par les mesures concernant le contrôle du recrutement sur les postes réguliers et occasionnels. Ainsi, uniquement les postes à caractère essentiel dont l'embauche a été autorisée par le Conseil du trésor ont été dotés. Néanmoins, l'ouverture de l'Établissement de détention Leclerc de Laval (EDLL), combinée à plusieurs autres besoins récurrents, a nécessité la tenue de quelques concours. Effectivement, treize listes de déclaration d'aptitudes issues de concours de recrutement ou de promotion ont été établies pour répondre aux différents besoins du ministère. Certaines activités d'attraction pour des emplois ou des régions plus névralgiques ont été réalisées, notamment l'utilisation des médias écrits et du Web.

Le nombre d'employés réguliers ayant pris leur retraite au cours de l'année 2014-2015 s'élève à 103 personnes. De ce nombre, 71 % occupaient des emplois liés directement à la mission du ministère.

En ce qui concerne les objectifs en matière d'accès à l'égalité, le ministère a dépassé la cible gouvernementale de 9 % de l'effectif régulier pour les membres de communautés culturelles. En effet, le taux de représentativité de ce groupe cible au sein du personnel régulier du MSP est de 10,9 %. Au cours des prochaines années, il poursuivra ses efforts pour respecter la cible fixée. Par ailleurs, les jeunes de moins de 35 ans représentent toujours une proportion importante de l'effectif régulier du ministère, soit 29 %.

La formation et le développement du personnel

Les activités de formation

Le ministère a consacré l'équivalent de 3,5 % de sa masse salariale aux dépenses de formation de l'année civile 2014, ce qui représente 11,1 millions de dollars. Il respecte ainsi l'objectif prévu à la Loi favorisant le développement et la reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre (RLRQ, chapitre D-8.3), fixé à 1 % de la masse salariale. Le nombre de jours de formation représente en moyenne 5,4 jours¹ par employé.

Tableau 15 : Données sur la formation et le développement du personnel²

	2014	2013	2012	Variations		
				2014 2013	2014 2012	2013 2012
				(%)		
Somme totale dépensée pour la formation ³ (M\$)	11,1	12,0	8,0	-7,0	39,3	49,7
Somme allouée par employé pour la formation ⁴ (\$)	2 063	2 252	1 562	-8,4	32,1	44,2
Nombre moyen de jours de formation par employé (jours)	5,4	8,3	6,6	-35,5	-18,9	25,8
Dépenses de formation par rapport à la masse salariale ⁵ (%)	3,5	3,9	2,7	-10,5	30,5	45,7

Commentaire sur les principaux écarts :

La formation des agents de la paix, que ce soit à l'embauche ou en cours d'emploi, demeure la principale source de dépenses en formation.

1. Ce résultat provient de la division du nombre total de jours de formation cumulés durant l'année civile par le nombre d'employés au 31 mars 2015 (Source : Média).

2. Pour les trois tableaux suivants, les données relatives au nombre d'heures de formation reçue sont calculées par année civile.

3. Correspond à la somme des salaires, des dépenses directes et indirectes et des frais de déplacement et d'hébergement.

4. Le calcul est effectué à partir du nombre d'employés au 31 mars 2015 (5 399).

5. Correspond à la dépense totale de la formation divisée par la masse salariale versée au cours de l'année, exprimée en pourcentage.

Tableau 16 : Répartition des dépenses totales destinées à la formation et au développement du personnel par champ d'activité

	2014	2013
	(M\$)	
Favoriser le champ d'activité ou l'orientation stratégique portant sur le développement des compétences	7,32	7,20
Soutenir l'acquisition des habiletés de gestion	0,41	0,18
Acquérir de nouvelles connaissances technologiques	0,08	0,17
Favoriser l'intégration du personnel et le cheminement de carrière	0,39	0,70
Améliorer les capacités de communication orale et écrite	0,03	0,03
Champs d'activité non définis	2,91	3,69
Total	11,1	12,0

Tableau 17 : Nombre de jours de formation par catégorie d'emploi¹

	2014	2013
Cadres et professionnels	5 287	5 790
Agents de la paix, fonctionnaires et ouvriers	23 715	38 340
Total	29 002	44 130

1. Les catégories d'emploi ont été regroupées afin de refléter les changements apportés au système SADE et les données de 2013 sont présentées sous cette nouvelle forme aux fins de comparaison.

La planification de la main-d'œuvre

L'année 2014-2015 a été marquée par les mesures concernant le contrôle du recrutement sur les postes réguliers et occasionnels. Ainsi, uniquement les postes à caractère essentiel dont l'embauche a été autorisée par le Conseil du trésor ont été dotés. Dans ces circonstances, les activités liées à la planification de la main-d'œuvre n'ont pu être réalisées.

Par ailleurs, deux programmes de relève de gestion¹ sont en vigueur à la DGSC et à la DGAP.

Tableau 18 : Prévisions des départs à la retraite des employés réguliers d'ici le 31 mars 2016²

	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018
	(Réel)	(Planifié)		
Nombre de départs à la retraite	103	131	115	128

Tableau 19 : Nombre d'employés par catégorie d'emploi ayant pris leur retraite

	2014-2015	2013-2014	2012-2013
	(N ^b re)		
Cadres	18	20	12
Professionnels	18	21	29
Fonctionnaires	25	32	28
Agents de la paix	41	47	46
Ouvriers	1	6	6
Total	103	126	121

Le climat de travail

La santé du personnel

Le ministère a poursuivi ses efforts en prévention afin d'améliorer la santé de son personnel. À cet égard, plusieurs interventions en prévention ont été réalisées à la demande du ministère, telles que la formation de nouvelles personnes-ressources en ergonomie qui ont réalisé des évaluations ergonomiques de postes en milieu de travail, du soutien et de la formation aux comités de santé et sécurité existants au ministère, des ateliers de sensibilisation sur la prévention, notamment en matière de violence provenant de la clientèle. Par ailleurs, tous les nouveaux agents des services correctionnels sont rencontrés lors de leur formation d'entrée en fonction afin d'être informés des programmes de prévention existants au ministère.

De plus, le vaccin contre la grippe a de nouveau été offert au personnel du ministère.

La formation des gestionnaires s'est poursuivie dans le cadre du Programme de réintégration au travail afin de faciliter le retour au travail des employés absents, notamment pour des motifs de santé. Ces interventions visent un retour au travail efficace et durable.

1. Voir l'indicateur « Implantation d'un programme de relève de gestion dans tous les secteurs » lié à l'objectif « 3.1.2 Assurer une relève de gestion » dans la section « Le suivi du Plan stratégique 2012-2016 ».

2. Données issues du rapport de la CARRA et fournies par le SCT.

De nouveaux agents de référence du Programme d'aide aux personnes ont reçu leur formation sur les interventions lors d'événements critiques survenant au travail. Également, les interventions régulières se poursuivent afin d'aider à gérer les conflits interpersonnels. Des activités visant la consolidation d'équipes et l'amélioration du climat de travail ont continué à être réalisées. Des ateliers sur la civilité ont également été donnés à certaines équipes de travail. L'ensemble de ces actions s'inscrit dans les mesures de prévention respectant l'engagement du ministère de prendre les moyens nécessaires pour que l'organisation et le milieu de travail garantissent la dignité, la santé et l'intégrité physique et psychologique de son personnel.

La sécurité au travail

Tableau 20 : Données relatives aux lésions professionnelles¹

	2014	2013	2012	Variations		
				$\frac{2014}{2013}$	$\frac{2014}{2012}$	$\frac{2013}{2012}$
(N ^{bre})				(%)		
Nombre de lésions professionnelles survenues par année avec jours de travail perdus	167	161	162	3,7	3,1	-0,6
Nombre de jours de travail perdus par année à la suite de lésions professionnelles survenues la même année	5 054	3 373	3 341	49,8	51,3	1,0
Nombre de jours en assignation temporaire par année à la suite de lésions professionnelles	5 768	4 551	5 053	26,7	14,2	-9,9

Commentaire :

Les données du tableau précédent démontrent, pour 2014, une légère augmentation du nombre de lésions et une hausse importante du nombre de jours perdus de travail. Cette augmentation se mesure, en 2014, par un accroissement d'environ 50% du nombre de jours de travail perdus, par rapport à 2012 et 2013. On constate aussi une hausse importante de la durée moyenne des absences, passant d'une moyenne de 20,8 jours en 2012 et 2013 à 30,3 jours en 2014. En ce qui concerne les données sur l'assignation temporaire, on remarque une hausse de 26,7% du nombre de jours en 2014 par rapport à 2013. Cette mesure de réadaptation est utilisée régulièrement et engendre des conséquences humaines et financières positives sur le personnel et l'organisation. Ces données indiquent donc que les efforts de prévention doivent se poursuivre afin d'assurer au personnel un milieu de travail plus sain et sécuritaire.

1. Les données fournies sont celles de l'année civile.

Indicateurs sur le climat de travail

Tableau 21 : Taux de départs volontaires du personnel régulier

	2014-2015	2013-2014	2012-2013	Variations		
				$\frac{2014-15}{2013-14}$	$\frac{2014-15}{2012-13}$	$\frac{2013-14}{2012-13}$
(%)						
<u>Mutations + retraites + démissions</u> Nombre moyen d'employés réguliers (temporaires + permanents, paies 1 à 26/26)	4,5	5,1	6,0	-11,8	-25,0	-15,0

Source : Média¹

Commentaire :

Le taux de départs volontaires a diminué au cours des dernières années. Cette situation peut être attribuable aux efforts qui ont été consentis pour améliorer les conditions de travail des agents de la paix ainsi qu'aux mesures qui ont été prises pour mieux présenter les emplois lors de l'embauche du personnel.

Tableau 22 : Taux d'absentéisme-maladie

	2014-2015	2013-2014	2012-2013	Variations		
				$\frac{2014-15}{2013-14}$	$\frac{2014-15}{2012-13}$	$\frac{2013-14}{2012-13}$
(%)						
Année-personne d'absence (codes 120, 242, 246 et 248)	5,4	5,1	5,2	-2,0	-3,8	-1,9
Année-personne en lien d'emploi						

Source : Média¹

3.1.3 Les ressources informationnelles

Les technologies de l'information soutiennent l'ensemble des activités du ministère en assurant le maintien et l'évolution de ses actifs informationnels. Au cours de la dernière année, les principales activités réalisées ont touché les infrastructures technologiques, les systèmes d'information et la sécurité de l'information.

Infrastructures technologiques

En 2014-2015, un plan de modernisation des infrastructures technologiques a été élaboré et approuvé par les autorités du ministère. Ce plan permettra, entre autres, de remplacer les équipements de traitement et de stockage des données en plus d'améliorer la gestion et la sécurité des environnements informatiques.

Dans le domaine de la géomatique, le MSP a poursuivi son étroite collaboration avec plusieurs partenaires gouvernementaux, dont le ministère des Transports, l'Institut national de santé publique du Québec, la Financière agricole du Québec, le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles ainsi que le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques. Le projet d'infrastructure de géomatique ouverte (IGO), issu de ce partenariat, a permis le développement d'un outil robuste de diffusion de données géomatiques basé sur des logiciels libres. Cet outil est maintenant offert gratuitement à l'ensemble de l'appareil gouvernemental. De plus, au printemps 2015, IGO a été distribué publiquement sous une licence libre. Des collaborateurs de partout dans le monde pourront contribuer à l'amélioration du logiciel au bénéfice des utilisateurs et du gouvernement du Québec.

La Direction des technologies de l'information, en collaboration avec la DGSCSI, a livré, en mars 2015, *Québec En Alerte*, un système qui permet au MSP d'alerter rapidement les Québécois lors d'événements présentant une menace réelle ou imminente pour leur vie ou leur sécurité. Le système diffuse une alerte d'urgence aux citoyens d'une région visée par l'un des quatorze événements ciblés ainsi que l'information nécessaire afin de réduire les conséquences probables.

Systèmes d'information

La réalisation du système visant à moderniser la délivrance des permis d'alcool de la RACJ s'est poursuivie. Le projet comporte quatre livraisons. La première a eu lieu en janvier 2015 et est en phase d'acceptation. Les autres livraisons sont attendues pour l'été 2015.

Les travaux de réalisation du système de gestion des cas du coroner (GECCO) sont terminés. Une deuxième phase est à l'étude pour la prise en charge des besoins additionnels.

La refonte du volet relatif aux formulaires du système de gestion des libérations conditionnelles a été réalisée en grande partie. Les travaux se poursuivront en 2015-2016.

Le système Bingo de la RACJ a subi une modification profonde en raison de changements législatifs et il a été livré au mois de juillet 2014.

De plus, des travaux pour la réalisation d'un prototype pour l'immatriculation des armes à feu sans restriction ont été amorcés.

Une mise à niveau de l'infrastructure logicielle de développement a été réalisée afin d'assurer la pérennité des services. Cette opération a touché la majorité des systèmes. Parmi les opérations réalisées, notons, entre autres, la migration vers Oracle 11 et Apex 4.

En matière de Web, outre les activités récurrentes telles que le soutien, l'entretien, les traitements à la suite des rapports de sécurité et la formation des utilisateurs, plusieurs services ont été mis en place. Citons, par exemple, le partage de documents pour la Direction de la sécurité de l'État et le moteur de recherche pour la RACJ. Par ailleurs, plusieurs mises à niveau technologiques ont été effectuées, dont la migration de plusieurs sites à la version 6.2 de TYPO 3.

Dans le domaine de l'intelligence d'affaires, un prototype de tableau de bord ministériel pour le volet budgétaire a été livré. Un second tableau de bord portant sur l'aide financière aux sinistrés est à l'étude.

Au chapitre des projets en préparation, le dossier d'affaires pour le remplacement des dossiers administratifs correctionnels (DACOR–Sentinelle) a été relancé. Un autre mandat a été amorcé vers la fin de l'exercice. Il s'agit des travaux d'avant-projet pour la réalisation d'un module de contrôle biométrique des détenus.

Sécurité de l'information

En 2014-2015, plusieurs projets ont été réalisés afin de mettre à niveau les équipements et logiciels de sécurité. De plus, afin de respecter la Directive sur la sécurité de l'information gouvernementale, le MSP a élaboré un plan de sensibilisation à la sécurité de l'information pour les trois prochaines années. Ce plan s'adressera à tous les employés et comprendra, entre autres, des formations obligatoires ainsi que des campagnes de sensibilisation.

Réalisations en ressources informationnelles

Tableau 23 : Dépenses et investissements prévus et réels en ressources informationnelles pour 2014-2015^{1,2}

Dépenses et investissements	Prévus	Réels	Écarts	Explication des écarts
k\$				
Activités d'encadrement	420,0	420,0	–	–
Activités de continuité	12 500,0	13 071,1	571,1	Les dépenses concernant la rémunération du personnel liées à des projets capitalisables sont moins élevées que prévu. Par conséquent, la dépense en rémunération du personnel non capitalisable a été sous-évaluée.
Projets	4 829,1	2 245,6	(2 583,5)	Certains projets ont été retardés au démarrage et d'autres en raison de la non-disponibilité des ressources.
Total	17 749,1	15 736,7	(2 012,4)	

1. Le ministère soutient l'entretien et le développement informatique des organismes relevant de la ministre, à l'exception de la Sûreté du Québec et de l'École nationale de police du Québec.

2. Bilan annuel des réalisations en matière de ressources informationnelles 2014-2015, section C (Total des ressources informationnelles).

Tableau 24 : Liste des principaux projets en ressources informationnelles, ressources affectées et état d'avancement

Liste des projets en 2014-2015	Ressources humaines prévues	Ressources humaines utilisées	Écart	Ressources financières prévues	Ressources financières utilisées	Écart	Avancement	Explication des écarts
	(ETC)			k\$			(%)	
Vérification biométrique des sursitaires (projet pilote)	2,0	0,1	-1,9	672,4	33,9	-638,5	26	Travaux prévus en 2014-2015 reportés en 2015-2016
Refonte des formulaire CQLC	0,5	0,5	0,0	180,0	127,4	-52,6	71	Planification révisée
Refonte du système Alcool (ACOLYTE)	4,3	3,5	-0,8	1 422,3	954,2	-468,1	43	Planification révisée
Migration à la téléphonie IP – Détention	1,7	0,2	-1,5	545,0	274,8	-270,2	88	Non-disponibilité des ressources
Rehaussement des infrastructures réseau en détention	0,6	0,4	-0,2	209,7	68,0	-141,7	76	Non-disponibilité des ressources
Migration suite bureautique et Windows 8	1,8	2,8	1,0	608,2	284,2	-324,0	89	Planification révisée
Outil d'intelligence d'affaires (DRAGON)	0,6	0,7	0,1	191,8	69,5	-122,3	100	–
Solution d'affaires en gestion intégrée des ressources (SAGIR) SGR-2	1,7	1,0	-0,7	575,3	121,8	-453,5	100	–
Bingo – changements législatifs ¹	0,2	0,0	-0,2	76,4	70,3	-6,1	100	–
Évolution des infrastructures Java	0,2	0,0	-0,2	63,0	43,5	-19,5	100	–
Gestion des cas du coroner (GECCO)	0,2	1,5	1,3	57,5	198,0	140,5	100	–
Système d'outils informatisés d'évaluation et de suivi (SOIES)	0,7	0,0	-0,7	227,5	0,0	-227,5	8	Projet suspendu temporairement
Total	14,5	10,7	-3,8	4 829,1	2 245,6	2 583,5	S. O.	

1. Ce projet informatique est également présenté dans le rapport annuel de gestion de la Régie des alcools, des courses et des jeux.

3.2 Les communications

Relations publiques et médias

Le MSP a publié 143 communiqués de presse et organisé 12 conférences de presse.

Sites Internet

Vous trouverez l'information sur cette section à l'objectif 1.3.1 du suivi du Plan stratégique 2012-2016.

Standards sur l'accessibilité Web

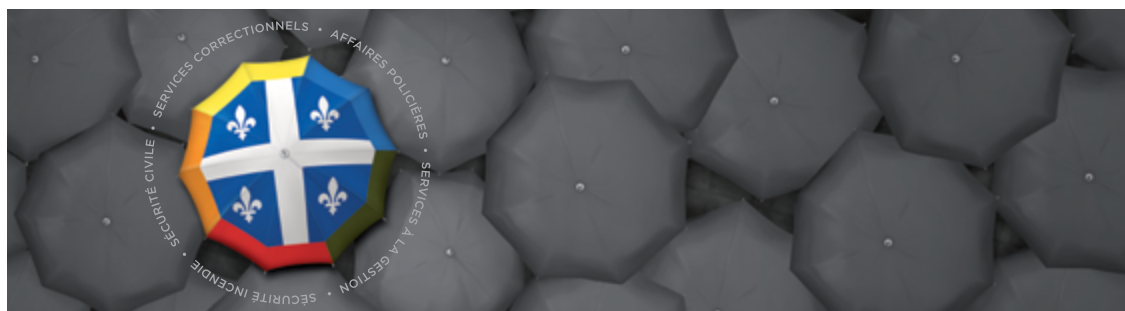
En mai 2011, le Conseil du trésor a adopté trois standards visant à accroître l'accessibilité du Web : site Web, document téléchargeable et contenu multimédia (contenu audio, vidéo ou animation). Un travail en continu est fait par la DCOM pour rendre accessibles les nouveaux contenus qui sont intégrés dans les sites du ministère selon la demande.

Les deux tableaux suivants rendent compte de l'état de la situation concernant l'atteinte des standards demandés.

Élément	Explication
Liste des sections ou sites Web pas encore conformes	L'accessibilité est appliquée dans l'ensemble des sites Internet sous la responsabilité de la DCOM.
Résumé des réalisations pour la mise en œuvre des standards	Un travail en continu est fait par l'équipe Web pour rendre accessibles les nouveaux contenus.
Liste des obstacles et des situations particulières	Un avis aux personnes handicapées indique qu'un élément de contenu présente un obstacle à l'accessibilité, par exemple les animations, jeux et outils de formation Flash, les fichiers audio et vidéo et les cartes géographiques comportant des objets géoréférencés. De l'aide est offerte dans la section Accessibilité.
Ressources mises à contribution	Les ressources internes de la DCOM sont mises à contribution.

Élément	Oui/Non – Explication
Prévision d'une refonte	Non
Réalisation d'un audit de conformité	Non
Élaboration d'un plan action	Non
Démarche de sensibilisation et de formation	Non
Cadre de gouvernance en place	Oui. L'accessibilité des sites Internet et intranet ministériels, du site jeunesse et du portail Choisis ton gang est sous la responsabilité de la DCOM.

PARTIE 4



L'application des exigences législatives et gouvernementales

4.1 L'accès à l'égalité en emploi

Données globales

Tableau 25 : Embauche totale

2014-2015	Réguliers ¹	Occasionnels ²	Étudiants ³	Stagiaires	Total
Nombre total de personnes embauchées	335	505	59	14	913

Source : SCT. Les mouvements sont cumulatifs à la paie 26 et ils excluent la CSST et les occasionnels avec droit de rappel.

Tableau 26 : Nombre d'employés réguliers en place au 31 mars 2015

	Nombre de personnes
Effectif régulier	4 906

1. Les données sur l'embauche du personnel régulier ne visent que les recrutements.

2. Les données sur l'embauche du personnel occasionnel ne visent que les nouvelles entrées en fonction durant la période visée, ce qui exclut les employés occasionnels des listes de rappel ainsi que ceux déjà en fonction et dont le contrat est renouvelé ou prolongé.

3. Contrairement aux années antérieures, les données sur les étudiants n'incluent pas uniquement l'embauche pour la période d'été, elles englobent l'année complète.

Membres de communautés culturelles, anglophones, autochtones et personnes handicapées

Rappel de l'objectif d'embauche : Atteindre un taux d'embauche annuel de 25 % des nouveaux employés réguliers, occasionnels, étudiants et stagiaires provenant des communautés culturelles, d'anglophones, d'autochtones et de personnes handicapées afin d'augmenter la représentation de ces groupes dans la fonction publique.

Tableau 27 : Embauche de membres de groupes cibles

Statuts d'emploi	Embauche totale 2014-2015	Communautés culturelles	Anglophones	Autochtones	Personnes handicapées	Total	Taux d'embauche par statut d'emploi ¹
(N ^{bre})							(%)
Réguliers	335	32	2	1	2	37	11,0
Occasionnels	505	47	2	3	1	53	10,5
Étudiants	59	3	1	0	1	5	8,5
Stagiaires	14	2	0	0	0	2	14,3
Total	913	84	5	4	4	97	10,6

Source : SCT. Les mouvements sont cumulatifs à la paie 26 et ils excluent la CSST et les occasionnels avec droit de rappel.

Tableau 28 : Taux d'embauche global des membres de groupes cibles par statut d'emploi : résultats comparatifs au 31 mars de chaque année

	Réguliers	Occasionnels	Étudiants	Stagiaires
(%)				
2012-2013	14,8	12,2	13,4	0,0
2013-2014	14,3	10,8	8,9	14,8
2014-2015	11,0	10,5	8,5	14,3

Source : SCT. Les mouvements sont cumulatifs à la paie 26 et ils excluent la CSST et les occasionnels avec droit de rappel. Une personne est inscrite sur plus d'une liste de groupes cibles.

1. Le taux d'embauche par statut d'emploi se calcule selon le nombre total de personnes issues du groupe visé dans un statut donné, par rapport à l'embauche totale en 2014-2015 dans le statut d'emploi. Une personne est inscrite sur plus d'une liste de groupes cibles.

Tableau 29 : Taux de représentativité des groupes cibles au sein de l'effectif régulier : résultats comparatifs au 31 mars de chaque année

Rappel des objectifs : Pour les membres des communautés culturelles, atteindre la cible gouvernementale de 9 % de l'effectif régulier. Pour les personnes handicapées, atteindre la cible ministérielle de 2 % de l'effectif régulier.

Groupes cibles	Nombre d'employés réguliers dans le groupe cible			Taux de représentativité par rapport à l'effectif régulier		
	2015	2014	2013	2015	2014	2013
	(N ^{bre})			(%)		
Communautés culturelles	533	517	470	10,9	11,0	10,5
Autochtones	27	26	28	0,6	0,6	0,6
Anglophones	48	46	44	1,0	1,0	1,0
Personnes handicapées	24	22	21	0,5	0,5	0,5

Tableau 30 : Taux de représentativité des membres des groupes cibles au sein de l'effectif régulier : résultats par catégorie d'emploi au 31 mars 2015

Groupes cibles	Personnel												Total	
	D'encadrement		Professionnel ¹		Technicien		De bureau		Agents de la paix		Ouvrier			
	(N ^{bre})	(%)	(N ^{bre})	(%)	(N ^{bre})	(%)	(N ^{bre})	(%)	(N ^{bre})	(%)	(N ^{bre})	(%)	(N ^{bre})	(%)
Communautés culturelles	15	3,6	48	6,0	19	8,9	47	14,7	388	12,7	16	14,8	533	10,9
Autochtones	4	0,9	2	0,3	1	0,5	2	0,6	16	0,5	2	1,9	27	0,6
Anglophones	13	3,1	4	0,5	0	0,0	2	0,6	29	1,0	0	0,0	48	1,0
Personnes handicapées	0	0,0	8	1,0	2	0,9	9	2,8	3	0,1	2	1,9	24	0,5

Source : Média pour le nombre de l'effectif régulier et SAGIR pour le nombre des membres de groupes cibles

1. Y compris les ingénieurs, les avocats, les notaires, les conseillers en gestion des ressources humaines, les enseignants, les médecins et les dentistes.

Femmes

Tableau 31 : Taux d'embauche des femmes par statut d'emploi

2014-2015	Personnel				Total
	Régulier	Occasionnel	Étudiant	Stagiaire	
Nombre de femmes embauchées	172	224	43	5	444
Pourcentage par rapport au nombre total de personnes embauchées	51,3	44,4	72,9	35,7	48,6

Source : SCT. Les mouvements sont cumulatifs à la paie 26 et ils excluent la CSST et les occasionnels avec droit de rappel.

Tableau 32 : Taux de représentativité des femmes dans l'effectif régulier au 31 mars 2015

Groupes cibles	Personnel						Total
	D'encadrement	Professionnel ¹	Technicien	De bureau	Agents de la paix	Ouvrier	
Nombre total d'employés réguliers	422	795	213	319	3 049	108	4 906
Nombre de femmes ayant le statut d'employée régulière	187	527	148	273	1 161	26	2 322
Taux de représentativité des femmes dans l'effectif régulier total de la catégorie (%)	44,3	66,3	69,5	85,6	38,1	24,1	47,3

Source : Média

Mesures ou actions favorisant l'embauche, l'intégration ou le maintien à l'emploi

Programme de développement de l'employabilité à l'intention des personnes handicapées (PDEIPH)

Tableau 33 : Projets soumis dans le cadre du PDEIPH

	Automne 2014 (cohortes 2015)	Automne 2013 (cohortes 2014)	Automne 2012 (cohortes 2013)
Projets soumis au Centre de services partagés du Québec	0	1	2

Tableau 34 : Participants au PDEIPH

	2014-2015	2013-2014	2012-2013
Nouveaux participants accueillis du 1 ^{er} avril au 31 mars	0	1	1

1. Y compris les ingénieurs, les avocats, les notaires, les conseillers en gestion des ressources humaines, les enseignants, les médecins et les dentistes.

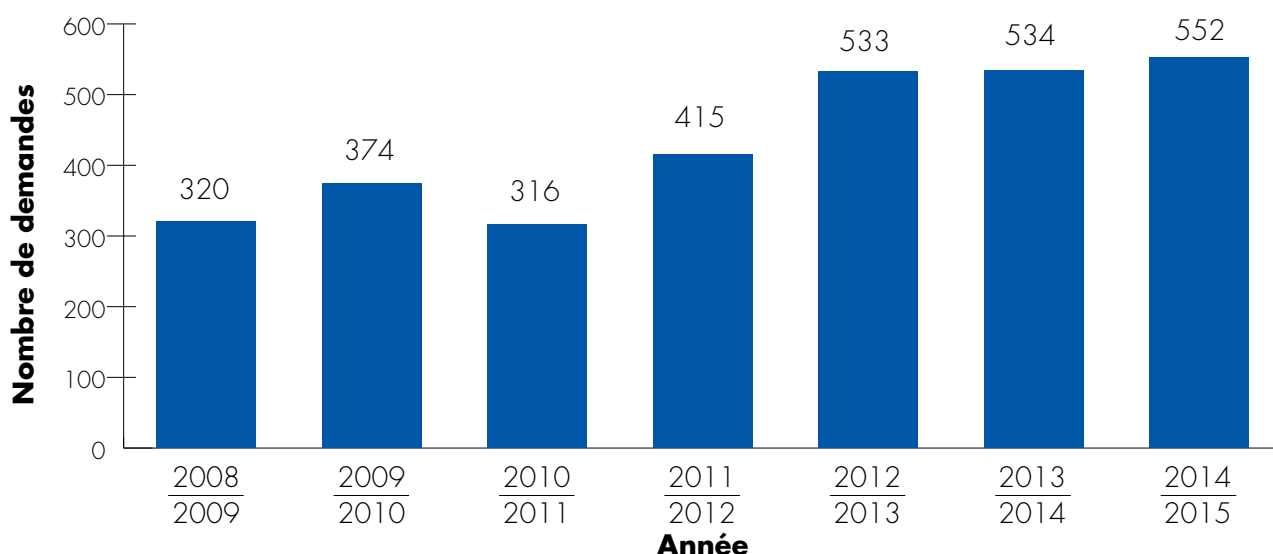
4.2 L'accès aux documents et la protection des renseignements personnels

Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1)

Ce bilan est réalisé conformément aux dispositions prévues au Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1, r. 2).

En 2014-2015, le ministère a reçu 561 demandes d'accès aux documents. De ce nombre, 9 demandes ont été traitées par la Sûreté du Québec et 552 demandes ont été traitées par le ministère. Il s'agit d'une hausse de 3 % par rapport à l'année 2013-2014.

Graphique 1 : Nombre de demandes d'accès à l'information par année financière de 2008-2009 à 2014-2015



Parmi les demandes traitées par le ministère, 324 concernaient l'accès à des renseignements personnels, alors que 228 portaient sur l'accès à des documents relatifs aux différentes activités du ministère.

Le traitement des 552 demandes se répartit comme suit :

- 214 ont donné lieu à l'accès à la totalité des documents ou des renseignements demandés;
- 162 ont été partiellement acceptées (l'accès à certains des documents ou aux renseignements demandés a été refusé conformément aux restrictions prévues par la loi);
- 77 visaient des documents non détenus par le ministère;
- 52 ont été refusées;
- 17 étaient en cours de traitement au 31 mars 2015;
- 17 ont été acheminées à un autre organisme;
- 13 ont été annulées par le demandeur.

Sur les 522 demandes ayant obtenu une réponse¹ au 31 mars 2015, 357 (68 %) ont été traitées dans un délai de 20 jours et 445 (85 %) ont été traitées dans un délai de 30 jours, conformément aux obligations prévues à la loi.

Les articles suivants de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1) ont été invoqués pour motiver un refus total ou une acceptation partielle :

- l'article 1 concernant la détention d'un document;
- les articles 9, 14 et 15 concernant le droit d'accès;
- les articles 18 et 19 concernant des renseignements ayant des incidences sur les relations intergouvernementales;
- l'article 20 concernant des renseignements ayant des incidences sur les négociations entre les organismes publics;
- les articles 22, 23 et 24 concernant des renseignements ayant des incidences sur l'économie et la négociation des contrats;
- les articles 28 et 29 concernant des renseignements ayant des incidences sur l'administration de la justice et de la sécurité publique;
- les articles 31, 32, 33, 34, 37, 39, 40 et 41 concernant des renseignements ayant des incidences sur les décisions administratives, politiques ou de vérification;
- l'article 48 concernant un document relevant davantage de la compétence d'un autre organisme public;
- les articles 53, 54, 57, 59, 88 et 88.1 concernant le caractère confidentiel des renseignements personnels;
- l'article 137.1 permettant à un organisme public de ne pas tenir compte de demandes manifestement abusives par leur nombre, leur caractère répétitif ou leur caractère systématique ou d'une demande dont le traitement serait susceptible de nuire sérieusement aux activités de l'organisme.

Aucune mesure d'accommodement n'a été demandée pour faciliter le droit d'accès d'une personne handicapée.

Depuis le 1^{er} avril 2014, quatorze décisions du responsable de l'accès aux documents ont fait l'objet d'une demande de révision auprès de la Commission d'accès à l'information.

Loi sur la recherche des causes et des circonstances des décès (RLRQ, chapitre R-0.2)

En application de l'article 101 de la Loi sur la recherche des causes et des circonstances des décès (RLRQ, chapitre R-0.2), 242 demandes de transmission d'un rapport d'un agent de la paix annexé à un rapport d'investigation d'un coroner ont été reçues et traitées en 2014-2015, 12 d'entre elles ont été annulées et 2 étaient en traitement au 31 mars 2015. Il s'agit d'une hausse de 56 % par rapport à l'année 2013-2014.

Aux fins d'étude, d'enseignement ou de recherches scientifiques, conformément à l'article 31 de la Loi sur la recherche des causes et des circonstances de décès (RLRQ, chapitre R-0.2), trois demandes de consultation de rapport d'agent de la paix annexé à un rapport d'investigation d'un coroner ont été reçues et traitées en 2014-2015.

4.3 La politique linguistique

Emploi et qualité de la langue française dans l'Administration

Conformément à la Politique gouvernementale relative à l'emploi et à la qualité de la langue française dans l'Administration, le ministère s'est doté d'une politique linguistique approuvée par l'Office québécois de la langue française. Celle-ci fait actuellement l'objet d'une révision.

Pour respecter les objectifs de la Charte de la langue française et assurer l'usage d'un français de qualité, la majorité des textes provenant du ministère et des organismes relevant de la ministre et diffusée auprès du public a fait l'objet d'une révision linguistique. Au cours de cette période, la DCOM a révisé 527 documents, pour un total de 4 139 pages et a procédé à la relecture de 62 documents totalisant 1 281 pages. Elle a également transmis 19 demandes de traduction à des firmes privées et a assuré un contrôle de la qualité des documents.

Un service de consultation linguistique est offert au personnel du ministère. Au cours de cette période, 204 demandes ont été traitées.

4.4 Le développement durable

Développement durable

Le MSP a continué la mise en œuvre de son Plan d'action de développement durable 2013-2015 conformément à la Loi sur le développement durable (RLRQ, chapitre D-8.1.1). Ce deuxième plan d'action permet de répondre aux orientations gouvernementales en cette matière.

Le gouvernement a autorisé, le 29 février 2012, le report de l'exercice de révision générale de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013. Le MSP a donc élaboré son Plan d'action de développement durable 2013-2015 en fonction de la prolongation de la stratégie et continuera d'être en vigueur jusqu'à l'adoption de la stratégie gouvernementale révisée.

Ce plan comporte également des actions liées à l'Agenda 21 de la culture du Québec, adopté en novembre 2011. C'est un cadre de référence précisant les principes à respecter et les objectifs à viser pour faire de la culture une composante intégrée aux dimensions sociale, économique et environnementale du développement durable.

Le MSP a également intégré la prise en compte des principes de développement durable dans sa démarche de planification stratégique 2012-2016. Ainsi, les objectifs stratégiques respectant au moins trois des cinq principes prioritaires de développement durable retenus par le ministère sont indiqués en marge par un trèfle vert.

Objectif gouvernemental 1 : Mieux faire connaître le concept et les principes de développement durable et favoriser le partage des expériences et des compétences en cette matière et l'assimilation des savoirs et savoir-faire qui en facilitent la mise en œuvre.

Objectif ministériel : Promouvoir et améliorer le degré de connaissance de la démarche de développement durable auprès du personnel et encourager la mise en place de mesures permettant d'y apporter une contribution.

Action 1 : Mettre en œuvre des activités contribuant à la réalisation du plan gouvernemental de sensibilisation et de formation du personnel de l'administration publique.

Indicateur	Nombre d'activités de sensibilisation et d'information sur la démarche de développement durable du personnel du ministère.
Cible 2013-2015	6 activités annuellement
Résultat 2014-2015	3 activités
Commentaire	Les employés du ministère ont été invités à consulter la capsule interactive <i>Mieux choisir, c'est possible!</i> produite par les gouvernements québécois et français. La Journée de l'environnement dans l'administration publique 2014 a été soulignée par une communication dans l'intranet. Une note ministérielle a été également transmise pour sensibiliser les employés aux enjeux des transports professionnels dans le cadre de la Semaine des transports collectifs et actifs.

Indicateur	Élaboration d'un plan de formation ministériel.
Cible 2013-2014	Adoption au cours du premier trimestre de 2013-2014
Résultat 2013-2014	Cible atteinte en 2013-2014
Commentaire	Cette action a été réalisée durant l'année 2013-2014.

Indicateur	Taux du personnel ciblé ¹ du ministère ayant acquis une connaissance suffisante de la démarche de développement durable dans ses activités régulières.
Cible 2013-2015	100%, d'ici 2015
Résultat 2014-2015	34% (48/140 personnes ciblées)
Commentaire	Le ministère a ciblé 140 personnes. De ce nombre, 108 personnes dont les tâches sont liées directement à l'encadrement du personnel ont été identifiées. Par ailleurs, 9 personnes ciblées pour les tâches autres que l'encadrement ont suivi des formations données par le Bureau de coordination du développement durable du ministère de Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques en 2014-2015.

1. Les personnes dont les tâches sont liées directement aux éléments suivants : 1) l'encadrement; 2) la planification stratégique et opérationnelle; 3) l'élaboration et l'analyse de projets, de programmes, politiques, d'avis, d'appels d'offres et leurs suivis; 4) l'organisation d'événements, de colloques, de congrès ou de réunions; 5) la rédaction communicationnelle et organisationnelle; 6) toute autre catégorie de tâches jugées pertinentes pour son organisation. Au total, environ 140 personnes seront ciblées par ce plan de formation.

Objectif gouvernemental 6 : Appliquer des mesures de gestion environnementale et une politique d'acquisitions écoresponsables au sein des ministères et des organismes gouvernementaux.

Objectif ministériel : Favoriser l'adoption de pratiques écoresponsables dans les activités quotidiennes de gestion du ministère.

Action 2 : Mettre en œuvre des pratiques et des activités contribuant aux dispositions de la Politique pour un gouvernement écoresponsable.

Indicateur	Nombre de gestes requis pour démontrer l'adoption de mesures environnementales et de pratiques d'acquisitions écoresponsables.
Cible annuelle	3 nouveaux gestes
Résultat 2014-2015	3 nouveaux gestes
Commentaire	Le ministère a contribué à la mise en œuvre de la Stratégie gouvernementale d'électrification des transports en faisant l'acquisition de 25 véhicules hybrides rechargeables et en installant 9 bornes électriques. Le ministère a sélectionné comme fournisseur, pour le service de destruction et de recyclage sécurisé, une entreprise d'économie sociale. Une enquête sur les déplacements domicile-travail a été réalisée auprès des employés du ministère.

Objectif gouvernemental 21 : Renforcer la conservation et la mise en valeur du patrimoine culturel et scientifique.

Objectif 1 de l'Agenda 21 de la culture du Québec : Reconnaître et promouvoir l'identité culturelle québécoise à travers la protection et la mise en valeur de son patrimoine matériel et immatériel, dans toute sa diversité et sur l'ensemble du territoire.

Action 3 : Dans la foulée du 100^e anniversaire de l'Établissement de détention de Montréal, poursuivre les efforts de reconnaissance de la valeur patrimoniale de cette institution et son apport à l'histoire du Québec.

Indicateur	Production de contenus culturels portant sur le 100 ^e anniversaire de l'Établissement de détention de Montréal.
Cible 2013-2015	3 initiatives
Résultat 2014-2015	3 initiatives
Commentaire	Les 3 initiatives culturelles prévues dans le cadre du 100 ^e anniversaire de l'Établissement de détention de Montréal ont été réalisées durant l'année 2013-2014.

Objectif gouvernemental 26 : Prévenir et lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

Objectif 7 de l'Agenda 21 de la culture du Québec : Reconnaître le rôle de la culture comme vecteur de cohésion sociale. Valoriser l'engagement des artistes, des citoyennes et des citoyens dont l'action culturelle contribue au développement social et économique de leur milieu de vie.

Action 4 : Encourager la mise en place d'activités de réinsertion sociale intégrant des contenus culturels dans le système correctionnel québécois.

Indicateur	Nombre d'activités de réinsertion sociale intégrant des contenus culturels.
Cible annuelle	3 activités annuellement
Résultat 2014-2015	3 activités
Commentaire	Le documentaire <i>À l'ombre du rocher</i>, qui a été tourné à l'Établissement de détention de Percé, a été présenté en 2014 au Festival des films du monde de Montréal. À travers le regard empathique d'une victime, ce documentaire nous fait découvrir l'important travail d'une équipe qui poursuit l'objectif ultime de protéger la population par une meilleure réinsertion sociale des contrevenants. D'ailleurs, plusieurs membres du personnel travaillant à l'Établissement de détention de Percé ont participé à ce projet. Dans le cadre de la programmation <i>Hors les murs</i> du Salon du livre de Trois-Rivières, les auteurs Sébastien Dulude et Patrick Senécal se sont rendus à l'Établissement de détention de Trois-Rivières en mars 2015 pour donner une conférence aux personnes incarcérées. Ils ont ainsi pu discuter de leurs romans. L'Établissement de détention de Montréal offre la possibilité aux détenus d'animer une radio à l'intérieur de ses murs. Par l'entremise de paroles, de musiques, d'émotions, de questions, de créations et de rencontres avec des personnes de la communauté, des artistes pour la plupart, les <i>Souverains de « Bordeaux »</i> livrent ce que murs et indifférence réduisent au silence.

4.5 L'égalité entre les femmes et les hommes

Le Plan d'action gouvernemental pour l'égalité entre les femmes et les hommes 2011-2015, parrainé par le Secrétariat à la condition féminine, présente l'éventail des gestes qui seront accomplis par le gouvernement et ses partenaires au cours des prochaines années pour l'atteinte d'une égalité effective entre les femmes et les hommes au Québec.

Le ministère s'est engagé à réaliser les actions 80 et 86 du plan d'action.

Action 80 :

Produire, sur une base annuelle, deux rapports sur les statistiques policières en matière de violence conjugale et d'agression sexuelle et en assurer la diffusion.

Résultat : Deux rapports statistiques, l'un sur les agressions sexuelles^C et l'autre sur la criminalité dans un contexte conjugal pour l'année 2013^D, ont été élaborés. Ils ont été diffusés dans le site Web du MSP en mars 2015.

Action 86 :

Sensibiliser la population pour prévenir l'exploitation sexuelle et venir en aide aux femmes qui veulent quitter le milieu de la prostitution.

Résultat : Un comité interministériel a été mis en place et proposera, en 2016, des actions pour contrer l'exploitation sexuelle.

4.6 Gestion et contrôle des effectifs et des renseignements relatifs aux contrats de services

La Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs des ministères, des organismes et des réseaux du secteur public ainsi que des sociétés d'État (L.Q. 2014, chapitre 17) (LGCE) a été adoptée et sanctionnée le 5 décembre 2014. Elle est entrée en vigueur le même jour.

Aux fins de l'application des mesures prévues à la LGCE, la première période fixée par le Conseil du trésor, en vertu de l'article 11, débute le 1^{er} janvier 2015 et se termine le 31 mars 2016.

4.6.1 Contrats de services

Tableau 35 : Contrats de services comportant une dépense de 25 000 \$ et plus conclus entre le 1^{er} janvier et le 31 mars 2015

Contrats	(Nbre)	(k\$)
Contrats de services avec une personne physique ¹	4	302,8
Contrats de services avec un contractant autre qu'une personne physique ²	6	1 773,9
Total des contrats de services	10	2 076,7

4.6.2 Gestion et contrôle des effectifs

La section « 3.1.2 Les ressources humaines » du présent rapport annuel de gestion répond aux exigences sur le contrôle des effectifs sous la rubrique « Répartition par catégorie d'emploi du 1^{er} avril 2014 au 31 mars 2015 ».

4.7 La Politique de financement des services publics

4.7.1 Les biens et services actuellement tarifés

La Politique de financement des services publics annoncée au dépôt du budget 2009-2010 vise, par de meilleures pratiques tarifaires, à améliorer le financement des services pour en maintenir la qualité et à s'assurer de la transparence du processus tarifaire et de la reddition de comptes qui y est associée.

À l'exception des organismes relevant de la ministre, trois secteurs facturent des services à l'externe.

En vertu d'une entente signée avec le gouvernement fédéral, la DGSC facture les services relatifs à la garde de détenus fédéraux séjournant dans des établissements de détention provinciaux. Les tarifs sont établis en vertu de l'entente. Ils ont été fixés en fonction des coûts et sont indexés le 1^{er} avril de chaque année selon la moyenne annuelle de l'indice des prix à la consommation pour la période de douze mois se terminant le 31 décembre précédant le début de l'année financière concernée.

Le LSJML, pour sa part, facture ses produits et services à une clientèle diversifiée composée notamment d'entreprises privées et de corps policiers. La fixation des tarifs, selon le produit ou le service rendu, s'appuie soit sur le prix de revient, soit sur les tarifs du secteur privé. Les tarifs sont révisés annuellement en tenant compte de ces deux méthodes.

Des enquêtes de filtrage de sécurité sont réalisées pour des unités du ministère, telle la DGSC, et aussi pour des organisations externes, notamment Hydro-Québec et la Société de l'assurance automobile du Québec. La fixation des tarifs est basée sur le prix de revient des services. Selon la situation, ils sont indexés ou révisés annuellement.

1. Une personne physique, qu'elle soit en affaires ou non.

2. Inclut les personnes morales de droit privé, les sociétés en nom collectif, en commandite ou en participation.

Tableau 36 : Revenus provenant de la facturation des services

	2014-2015 ¹			2013-2014
	Revenus	Coûts	Financement ²	Revenus ³
	(k\$)		(%)	(k\$)
Location de chambres et pension (population carcérale confiée par le gouvernement fédéral)	3 344,3	3 142,7	106,4	3 535,0
Laboratoire de sciences judiciaires et de médecine légale	202,8	202,8	100,0	171,1
Programme civil de filtrage de sécurité ⁴	475,7	475,7	100,0	665,4

4.7.2 Les nouveaux biens et services tarifés

Aucun nouveau produit ou service n'a été tarifé en 2014-2015.

4.7.3 Les biens et services non tarifés

Aucun autre bien ou service, pouvant faire l'objet d'une tarification, n'a été recensé.

4.8 Le suivi des recommandations du Vérificateur général du Québec

Dans son rapport du 27 novembre 2013, le Vérificateur général du Québec a formulé seize recommandations relatives à la gestion des risques de sinistre, à l'aide financière aux sinistrés, aux accords d'aide financière en cas de catastrophe (AAFCC), à la reddition de comptes et à l'évaluation de programmes (chapitre 6). Toutes les recommandations ont été acceptées par le ministère et un plan d'action a été élaboré. La DVIEI prévoit, dans sa planification pluriannuelle, un suivi de ce plan d'action.

Au cours de l'année 2014-2015, plusieurs actions prévues dans ce plan ont été réalisées pour suivre les recommandations du Vérificateur général du Québec. Les principales sont les suivantes :

- Élaboration d'un plan d'action pour mettre en œuvre la Politique québécoise de sécurité civile 2014-2024. Ce plan d'action a été approuvé par l'OSCQ en décembre 2014 et déposé au CSCQ pour approbation finale;
- Mise en œuvre de certains projets en appréciation et en traitement des risques prévus au Cadre pour la prévention de sinistres 2013-2020 (RAG – tableau 24);
- Réflexion concernant l'actualisation du cadre législatif en matière de sécurité civile;

1. Ces données correspondent à des résultats préliminaires.

2. Les taux de financement indiqués correspondent à l'information accessible actuellement.

3. Référence : RAG 2013-2014.

4. Revenus générés par les enquêtes de filtrage de sécurité réalisées pour les clients extérieurs au ministère.

- Sollicitation auprès des municipalités pour l'élaboration et la mise à jour de leur plan de mesures d'urgence;
- Projets pilotes menés avec des MRC pour évaluer, au moyen d'un questionnaire, l'état de préparation des municipalités aux sinistres;
- Élaboration d'un projet de stratégie de sensibilisation du public aux risques de sinistre et à l'importance de s'y préparer;
- Adhésion du gouvernement au service pancanadien d'alertes au public *Québec En Alerte*. Le MSP est le diffuseur au Québec de ces messages;
- Révision en cours des missions du Plan national de sécurité civile pour mieux définir les rôles et les responsabilités des ministères et organismes (MO) concernés au regard des quatre dimensions de la sécurité civile, soit la prévention, la préparation, l'intervention et le rétablissement;
- Tenue de rencontres de l'OSCCQ et des organisations régionales de sécurité civile (ORSC), notamment afin d'assurer le suivi des recommandations des rapports de débriefage préparés à la suite de sinistres ou d'incidents;
- Mise sur pied d'un service-conseil en aide financière et formation donnée au personnel, nouveau et ancien, affecté aux réclamations d'aide financière aux sinistrés;
- Implantation de l'approche Lean, dépôt d'un plan de contingence du personnel et poursuite de la bonification du nouveau système informatique TRAFIQ pour améliorer le traitement des réclamations d'aide financière;
- Mise en place de différentes mesures pour assurer un meilleur suivi des dépenses admissibles aux AAFCC;
- Ventilation des mesures préventives découlant du programme d'aide financière et de l'aide financière dans le RAG.

Reddition de comptes et évaluation de programme

Les tableaux suivants concernent les programmes d'aide financière et le cadre pour la prévention de sinistres. Les sommes versées sont ventilées par type de sinistre.

Tableau 37 : Dossiers relatifs aux mesures préventives en 2014-2015¹

Mesures	Citoyens	Entreprises	Municipalités	Organismes	Total
(N ^{bre})					
Mesures préventives	459	32	4	–	495
Allocation de déplacement	3	–	–	–	3
Immunisation	15	–	–	–	15
Bris de couvert de glace	–	–	46	–	46
Mouvement de sol :					
Allocation de départ	14	–	–	–	14
Allocation de déplacement	–	–	–	–	–
Stabilisation de talus	10	–	–	–	10
Total	501	32	50		583

Source : Systèmes informatiques TRAFIQ et SAFIR. Données au 31 mars 2015

1. Il n'est pas possible d'isoler les sommes payées exclusivement pour les mesures.

Tableau 38 : Aide financière – Sommes versées

Événements	Citoyens		Entreprises		Municipalités		Organismes		Total	
	2014 2015	Cumul	2014 2015	Cumul	2014 2015	Cumul	2014 2015	Cumul	2014 2015	Cumul
(M\$)										
Lac-Mégantic 2013 ¹	0,04	2,5	3,3	6,6	18,6	61,9	1,0	2,4	22,9	73,4
Inondations printanières 2014	10,7	10,7	1,4	1,4	1,1	1,1	0,0	0,0	13,2	13,2
Pluie et dégel printaniers 2014	0,6	0,6	0,0		0,3	0,3	0,0		0,9	0,9
Autres événements actifs	8,5	– ²	1,1	– ²	9,7	– ²	0,9	– ²	20,2	– ²
Total	19,8		5,8		29,7		1,9		57,2	

Source : Système SAGIR

Tableau 39 : Aide financière – Nombre de dossiers³

Événements	Citoyens		Entreprises		Municipalités		Organismes		Total	
	2014 2015	Cumul	2014 2015	Cumul	2014 2015	Cumul	2014 2015	Cumul	2014 2015	Cumul
(N ^{bre})										
Lac-Mégantic 2013 ¹	0	1 945	0	244	0	7	0	74	2 270	
Inondations printanières 2014	1 015	1 015	192	192	89	89	7	7	1 303	1 303
Pluie et dégel printaniers 2014	12	12	0	0	6	6	0	0	18	18
Autres événements actifs	115	– ²	27	– ²	108	– ²	19	– ²	269	– ²
Total	1 142		219		203		26		1 590	

Source : Système TRAFIQ

1. Les données propres au programme d'aide pour Lac-Mégantic concernent uniquement le MSP.

2. Ces données ne sont pas présentées, car elles ne sont pas représentatives de l'aide financière versée considérant les particularités de traitement de certains dossiers.

3. N^{bre} représente le nombre de dossiers en traitement au cours de l'année de référence; cela comprend les dossiers ouverts et rouverts dans l'année.

Tableau 40 : Projets en appréciation et en traitement des risques pour 2014-2015

Risque/projet	Descriptif	Coût
(\$)		
Érosion et submersion côtières		
Bornes de suivi de l'érosion – Université du Québec à Rimouski (UQAR)	Poursuivre le suivi du réseau des stations de mesures de l'érosion des côtes et des infrastructures débuté en 2007.	200 000
Modélisation en canal d'un profil de plage en vue d'un rechargement de plage – Projet de la Chaire de recherche en ingénierie côtière et fluviale de l'INRS	Détermination, en canal hydraulique, de l'évolution des pentes de plage d'un mélange de sable et de gravier sous l'action des houles basé sur l'exemple du rechargement de la plage de Sainte-Luce.	75 000
Financement de la Chaire de recherche en géoscience côtière – UQAR	Subvention à verser pour l'année financière 2013-2014 conformément à ce qui est stipulé dans la convention signée le 29 août 2012.	300 000
Glissement de terrain		
Plans et devis du MTQ	Réalisation de plans et devis par le MTQ quant à des travaux de prévention à réaliser.	102 745
Inondation		
Analyse de risques (Saint-Raymond) – Université Laval	Contrat de recherche pour l'amélioration de la connaissance de la dynamique des glaces de la rivière Sainte-Anne en vue de réduire les risques d'inondation dans la ville de Saint-Raymond.	50 000
Analyse de risques (Brigham) – INRS	Contrat de recherche pour l'amélioration de la connaissance du risque d'inondation dans le secteur Decelles-Fortin-Choinière à Brigham.	24 625
Acquisition de données géographiques		
Acquisition de Light Detection And Ranging (LiDAR) et bathymétrie	Réalisation de LiDAR et de travaux de bathymétrie en vue de fournir des données pour les travaux de cartographie, de recherches et de traitement des risques pour l'ensemble des risques.	136 250
Autres		
Frais de fonctionnement du Service de l'expertise – DGSCSI	Frais de fonctionnement	10 557
Total – Appréciation et traitement des risques		899 177

4.9 Le suivi des recommandations de la Commission de l'administration publique

Il n'y a aucune recommandation particulière concernant le MSP, en 2014-2015, de la Commission de l'administration publique (CAP) dans ses 31^e et 32^e rapports sur l'obligation de rendre compte des sous-ministres et des dirigeants d'organismes publics.

4.10 Les règles concernant les bonis au rendement

La Loi mettant en œuvre certaines dispositions du discours sur le budget prononcé le 30 mars 2010 et visant le retour à l'équilibre budgétaire en 2013-2014 et la réduction de la dette (L.Q. 2010, chapitre 20) prévoyait qu'aucun boni fondé sur le rendement ne pourrait être accordé aux cadres, aux cadres juridiques et aux membres du personnel d'un cabinet au cours des exercices financiers débutant en 2010-2011 et en 2011-2012.

Cette mesure ayant été reconduite, aucun boni au rendement n'a été accordé aux cadres et aux titulaires d'un emploi supérieur en 2014-2015 pour la période d'évaluation du rendement du 1^{er} avril 2013 au 31 mars 2014.

4.11 L'occupation et la vitalité des territoires

La Loi pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires (RLRQ, chapitre O-1.3) est entrée en vigueur le 3 mai 2012. Le MSP a fait le choix d'intégrer l'occupation et la vitalité des territoires à sa planification stratégique 2012-2016. Les objectifs stratégiques ayant une incidence importante sur l'occupation et la vitalité des territoires et contribuant à l'atteinte des orientations de la stratégie gouvernementale en cette matière y sont repérables grâce à l'acronyme OVT. Ce sont les suivants :

- 1.1.3 – Soutenir la prise en charge locale des services policiers dans l'ensemble des communautés autochtones admissibles;
- 1.2.1 – Intensifier la collaboration entre le ministère et le monde municipal, principalement en matière de sécurité civile et de sécurité incendie;
- 2.2.3 – Améliorer les capacités de surveillance, de prévision, de suivi et d'alerte pour certains phénomènes naturels.

La reddition de comptes pour ces objectifs est présentée à la section 2.2 du rapport annuel.

4.12 L'allègement réglementaire et administratif

Le ministère est assujéti à la nouvelle Politique gouvernementale sur l'allègement réglementaire et administratif. Il tient compte des exigences de cette politique lors de l'élaboration de nouveaux projets de loi et de règlement en s'assurant que les normes qui seront exigées aux entreprises seront essentielles. En ce qui concerne la réglementation existante, le ministère, lors de sinistres, a facilité le recours à l'aide financière aux citoyens et aux entreprises sinistrés. En effet, il a mis en place des bureaux temporaires où les sinistrés ont pu être rencontrés, ouvrir leur réclamation d'aide financière et, dans certains cas, faire les demandes pour les premières avances. Dans la dernière année, il y a eu 58 bureaux temporaires d'aide financière où les représentants de 158 entreprises ont été rencontrés.

Liste des sigles

Sigle	Description	Sigle	Description
AA FCC	Accords d'aide financière en cas de catastrophe	LiDAR	Light Detection And Ranging
BC	Bureau du coroner	L.Q.	Lois annuelles du Québec
BEI	Bureau des enquêtes indépendantes	LSJML	Laboratoire de sciences judiciaires et de médecine légale
BIP	Bulletin d'information en prévention	M\$	Millions de dollars
BSM	Bureau du sous-ministre	MEESR	Ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche
CAP	Commission de l'administration publique	MELS	Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport
CARRA	Commission administrative des régimes de retraite et d'assurance	MESS	Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale
CLCC	Commissaire à la lutte contre la corruption	MO	Ministères et organismes
CQLC	Commission québécoise des libérations conditionnelles	MSP	Ministère de la Sécurité publique
CSCQ	Comité de sécurité civile du Québec	MSSS	Ministère de la Santé et des Services sociaux
	Développement durable	MTQ	Ministère des Transports du Québec
DACOR	Dossiers administratifs correctionnels	N ^{bre}	Nombre
DCOM	Direction des communications	ORSC	Organisation régionale de la sécurité civile
DGAP	Direction générale des affaires policières	OSCQ	Organisation de la sécurité civile du Québec
DGA-PSA	Direction générale adjointe aux programmes, à la sécurité et à l'administration (services correctionnels)		Occupation et vitalité des territoires
DGSC	Direction générale des services correctionnels	PAN	Plan d'action national (Politique québécoise de sécurité civile 2014-2024)
DGSCSI	Direction générale de la sécurité civile et de la sécurité incendie	PDEIPH	Programme de développement de l'employabilité à l'intention des personnes handicapées
DGSG	Direction générale des services à la gestion	RACJ	Régie des alcools, des courses et des jeux
DSPC	Direction des services professionnels correctionnels	RAG	Rapport annuel de gestion
DVIEI	Direction de la vérification interne, des enquêtes et de l'inspection	RLRQ	Recueil des lois et des règlements du Québec
EDLL	Établissement de détention Leclerc de Laval	RPA	Résidence pour personnes âgées
ENPQ	École nationale de police du Québec	S. O.	Sans objet
ETC	Équivalent à temps complet	SCT	Secrétariat du Conseil du trésor
FSP	Fonds des services de police	SPI	Semaine de la prévention des incendies
GECCO	Gestion de cas des coroners (système)	Sûreté	Sûreté du Québec
IGO	Infrastructure gouvernementale ouverte	SSI	Service de sécurité incendie
k\$	Milliers de dollars	UQAR	Université du Québec à Rimouski
LGCE	Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs des ministères, des organismes et des réseaux du secteur public ainsi que des sociétés d'État	UPAC	Unité permanente anticorruption

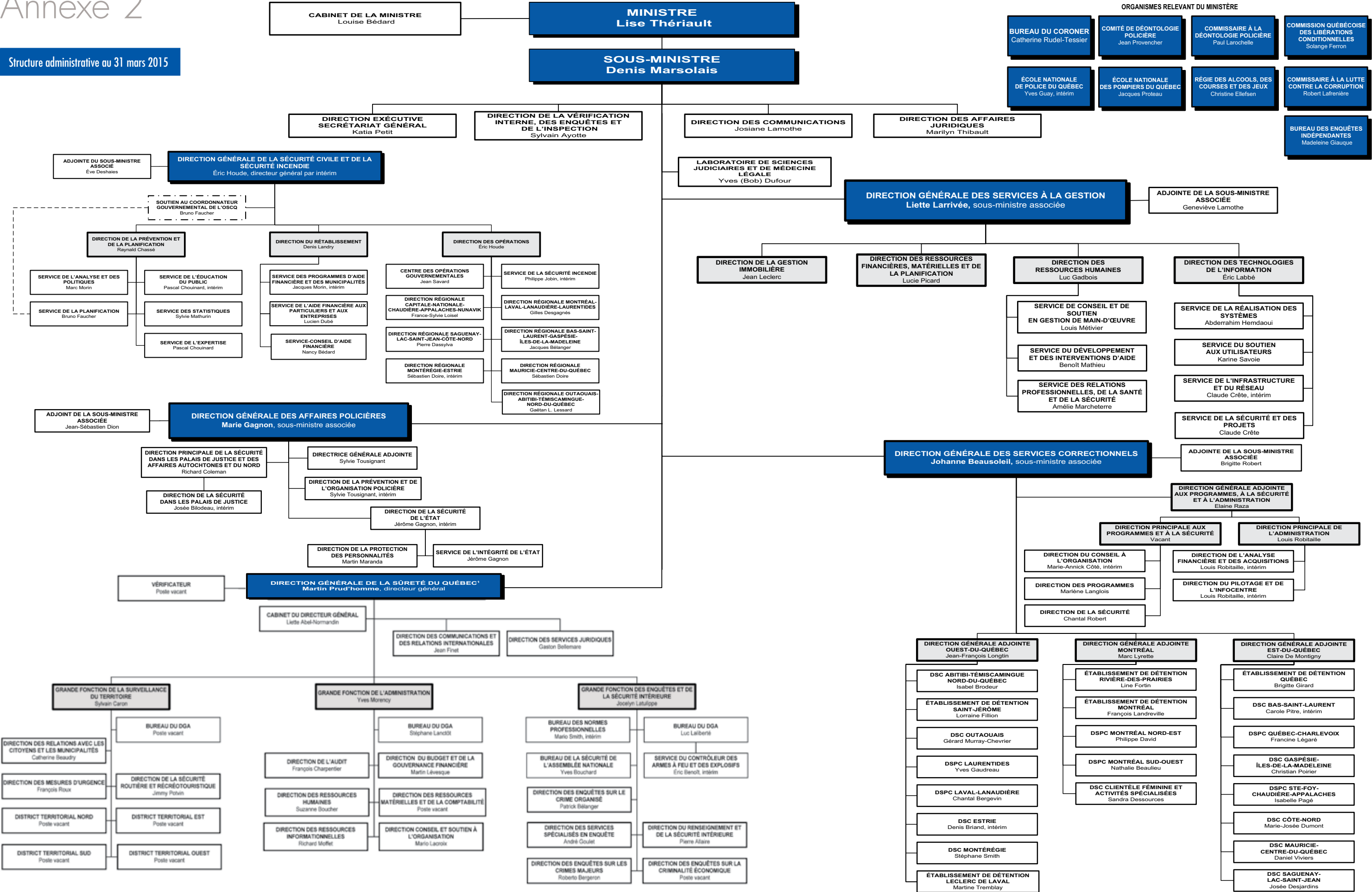
Annexe 1

Coordonnées des organismes ¹ relevant de la ministre de la Sécurité publique	
Bureau du coroner (www.coroner.gouv.qc.ca)	
Édifice Le Delta 2, bureau 390 2875, boulevard Laurier Québec (Québec) G1V 5B1 Téléphone : 418 643-1845; sans frais 1 866 312-7051 Télécopieur : 418 643-6174	Édifice Wilfrid-Derome 1701, rue Parthenais, 11 ^e étage Montréal (Québec) H2K 3S7 Téléphone : 514 873-1845 Télécopieur : 514 873-8943
Commissaire à la déontologie policière (www.deontologie-policiere.gouv.qc.ca)	
2535, boulevard Laurier, bureau 6 Québec (Québec) G1V 4M3 Téléphone : 418 643-7897; sans frais 1 877 237-7897 Télécopieur : 418 528-9473	454, place Jacques-Cartier, 5 ^e étage Montréal (Québec) H2Y 3B3 Téléphone : 514 864-1784 Télécopieur : 514 864-3552
Commissaire à la lutte contre la corruption (www.upac.gouv.qc.ca)	
600, rue Fullum, UA 8010 Montréal (Québec) H2K 3L6 Téléphone : 514 228-3098; sans frais 1 855 567-8722 Télécopieur : 514 873-0177	
Comité de déontologie policière (www.deontologie-policiere.gouv.qc.ca)	
2525, boulevard Laurier 2 ^e étage, bureau A-200 Tour du Saint-Laurent Québec (Québec) G1V 4Z6 Téléphone : 418 646-1936 Télécopieur : 418 528-0987	500, boulevard René-Lévesque Ouest 6 ^e étage, bureau 6.100 Montréal (Québec) H2Z 1W7 Téléphone : 514 864-1991 Télécopieur : 514 864-2471
Commission québécoise des libérations conditionnelles (www.cqlc.gouv.qc.ca)	
300, boulevard Jean-Lesage, bureau 1.32A Québec (Québec) G1K 8K6 Téléphone : 418 646-8300 Télécopieur : 418 643-7217	1, rue Notre-Dame Est, bureau 11.40 Montréal (Québec) H2Y 1B6 Téléphone : 514 873-2230 Télécopieur : 514 873-7580
Régie des alcools, des courses et des jeux (www.racj.gouv.qc.ca)	
560, boulevard Charest Est Québec (Québec) G1K 3J3 Téléphone : 418 643-7667; sans frais 1 800 363-0320 Télécopieur : 418 643-5971	1, rue Notre-Dame Est, 9 ^e étage Montréal (Québec) H2Y 1B6 Téléphone : 514 873-3577 Télécopieur : 514 873-5861
École nationale de police du Québec (www.enpq.qc.ca)	
350, rue Marguerite-D'Youville Nicolet (Québec) J3T 1X4 Téléphone : 819 293-8631 Télécopieur : 819 293-8630	
École nationale des pompiers du Québec (www.ecoledespompiers.qc.ca)	
Palais de justice de Laval 2800, boulevard Saint-Martin Ouest, bureau 3.08 Laval (Québec) H7T 2S9 Téléphone : 450 680-6800; sans frais 1 866 680-3677 Télécopieur : 450 680-6818	

1. Le Bureau des enquêtes indépendantes a été créé en 2014-2015. Toutefois, il n'a pas encore officiellement commencé ses activités et occupe présentement des locaux temporaires.

Annexe 2

Structure administrative au 31 mars 2015



1. La structure de la Sûreté a fait l'objet d'importants changements au courant de la dernière année, changements qui n'étaient pas encore terminés au moment de l'élaboration du RAG.

Annexe 3

Références Internet et renseignements généraux
Vous pouvez communiquer avec le ministère :
Par téléphone Du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30 Téléphone : 1 866 644-6826 (partout au Québec, sans frais) Télécopieur : 418 643-0275 ou 514 873-6597
Par la poste Renseignements généraux Bureau du sous-ministre Ministère de la Sécurité publique Tour des Laurentides 2525, boulevard Laurier, 5 ^e étage Québec (Québec) G1V 2L2
Par Internet Pour de l'information sur les lois et les règlements, les coordonnées des organismes ou des établissements faisant partie du portefeuille ministériel ou pour communiquer avec nous par courriel, visitez le site Internet du ministère au www.securitepublique.gouv.qc.ca .
Références Internet
A www.securitepublique.gouv.qc.ca/ministere/lois-reglements B www.securitepublique.gouv.qc.ca/services-correctionnels/victime-acte-criminel C www.securitepublique.gouv.qc.ca/police/publications-et-statistiques/infractions-sexuelles/2013 D www.securitepublique.gouv.qc.ca/police/publications-et-statistiques/violence-conjugale/2013/infractions

